

L'ÉGALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES: **CULTURE**



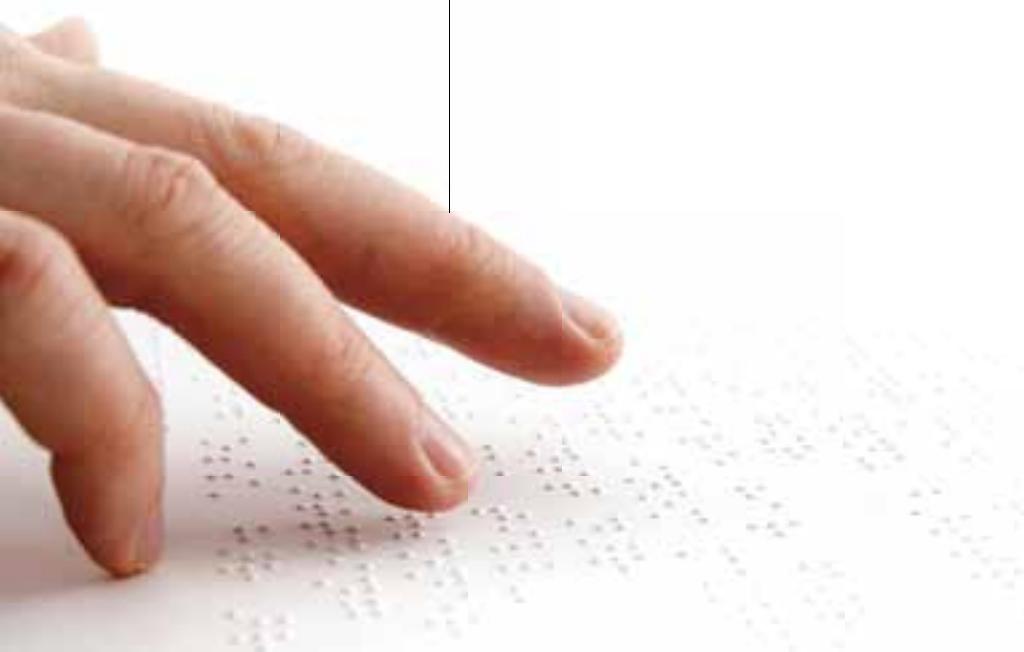
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général SG-DFI
Bureau fédéral de l'égalité pour
les personnes handicapées BFEH



BFEH DOSSIER THÉMATIQUE SUR LA CULTURE
TABLE DES MATIÈRES

			
CONDITIONS ET QUADRE	CHAMPS D'ACTION	PROJETS	APERCUS ET PERSPECTIVES
2 Editorial : Égalité dans la culture : pour une culture de l'égalité	12 Programme prioritaire : 46 participation à la vie culturelle	Culture pour tous - Projets et exemples Une sélection de bons exemples et de projets qui montrent comment éliminer les obstacles non seulement physiques mais aussi psychologiques. Des idées simples permettant à tous de participer à la vie culturelle à égalité, comme spectateurs, visiteurs, artistes et collaborateurs. Pages 46 - 57	60 Aperçus : quatre interviews de personnalités du monde de la culture et de l'administration
4 Culture pour tous 5 Agir ensemble pour la participation des personnes handicapées à la vie culturelle	14 Accessibilité des offres : accès à la culture et aux activités de loisirs		66 Perspective : le 29.11.2012, « Culture sans barrières ! » Journée sur l'égalité des personnes handicapées dans la vie culturelle
8 Bases légales	21 Crédation culturelle : les personnes handicapées dans leur rôle de créatrices		68 Remerciements
	26 Thématisation du handicap : dans l'art, la culture et le débat scientifique		69 Contact : Informations supplémentaires et liens sur le thème Impressum Crédits photographiques
	32 Participation et emploi : les handicapés en tant que collaborateurs et décideurs dans les institutions et réseaux culturels		
	38 Promotion et parrainage culturels : l'accessibilité comme critère pour l'octroi d'un soutien et d'un mécénat		



La Confédération dépense

2 millions

de francs **par an** pour
les projets liés à **l'égalité**
des handicapés.

0,8 %

des montants **dépensés pour**
la construction de bâtiments sont
consacrés à la **facilité d'accès.**

Editorial – Égalité dans la culture : pour une culture de l'égalité

Parler d'égalité des personnes handicapées dans la vie culturelle semble à première vue une gageure. Et c'en est bien une, selon la façon dont on aborde le sujet. Évoquer les notions d'égalité, de handicap et de culture invite à engager des débats de fond. Ils sont importants et doivent avoir lieu. En publiant le dossier « Égalité des personnes handicapées dans la culture », nous nourrissons pourtant une autre ambition : nous voulons montrer comment l'égalité se concrétise dans la culture et motiver les acteurs à s'investir davantage pour cette cause.





Andreas Rieder | Responsable BFEH

L'aspect ludique du dossier et le choix des sujets abordés reflètent cette approche : la priorité va à des personnes et à des projets, et non à des catégories ou à des concepts.

Pour autant, nous n'abordons pas à la légère notre projet de contribuer à la participation des personnes handicapées à la vie culturelle, car nous avons là une revendication fondamentale : certes, nous ne sommes pas tous des artistes et ne nourrissons pas tous le même intérêt pour les manifestations culturelles, mais nous voulons tous que notre potentiel, nos vœux et nos besoins soient respectés. C'est pourquoi nous nous défendons contre les obstacles évitables et inutiles qui se dressent sur notre chemin. Et les personnes handicapées font de même !

S'il est vrai que les porteurs de handicap ont actuellement de plus en plus de possibilités de participer de façon autonome à la vie culturelle, il n'en reste pas moins qu'il subsiste des obstacles empê-

chant ou entravant cette participation. Pour les artistes et les personnes intéressées par la culture qui présentent un handicap, l'accès aux établissements, aux activités culturelles, aux programmes de formation ou aux subventions est souvent semé d'obstacles évitables.

Nous aimerais tous que notre potentiel, nos souhaits et nos besoins soient respectés.

Pour éliminer ces barrières, il faut en premier lieu en prendre conscience. Aussi serions-nous heureux que cette publication sensibilise davantage les lecteurs à cette cause. Nous serions encore plus satisfaits si nous pouvions en outre les amener à réduire ces obstacles.

Nombreuses sont les personnes et les organisations à avoir contribué

à éclairer le sujet de la participation des personnes handicapées à la vie culturelle et nous tenons à leur exprimer ici notre gratitude. Elles apportent toutes leur pierre à une démarche qui, loin de s'arrêter à l'égalité des personnes handicapées dans quelques projets isolés, aboutit à une véritable culture de l'égalité des personnes handicapées.

Andreas Rieder

Une traduction de l'éditorial en langue des signes se trouve sur le site internet du BFEH: www.edi.admin.ch/ebgb



Culture pour tous

L'égalité des personnes handicapées dans la vie culturelle, une cause importante

La culture élargit l'esprit et permet d'adopter de nouveaux modes de pensée et de comportement. Montrant la puissance créatrice de l'être humain, elle jette des passerelles et nous unit à nos semblables au-delà de notre diversité. C'est dire s'il est important que tous puissent participer à la vie culturelle.

PARTICIPER A LA VIE CULTURELLE, UN DROIT UNIVERSEL

Membres de plein droit de la société, les personnes handicapées doivent pouvoir participer à la vie culturelle. Il n'en reste pas moins qu'elles n'y sont encore guère visibles, ni comme créateurs et créatrices, ni comme consommateurs et consommatrices de produits culturels..

AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES ACTIVITES CULTURELLES

Les obstacles architecturaux, le manque de sensibilité ou l'ignorance des organisateurs sont autant de facteurs qui entravent la participation à la vie culturelle. Il faut changer nos habitudes, faire preuve de créativité. Il serait par exemple souhaitable que les personnes handicapées soient membres d'organes de décision culturels : on s'assurerait ainsi qu'elles soient prises en compte comme groupe cible. L'inaccessibilité des informations est un autre problème, de sorte que les personnes handicapées ne prennent pas connaissance de l'existence des activités culturelles ou alors seulement par des voies détournées. Dès lors, les domaines interdisciplinaires que sont la mobilité, l'accessibilité physique et une communication adaptée jouent un rôle capital dans l'amélioration de la participation à la vie culturelle. Les efforts accomplis dans ce sens profitent également à d'autres groupes de population, comme les personnes âgées, les familles avec de petits enfants et les migrants.

ACCEPTATION ET RECONNAISSANCE DES ARTISTES HANDICAPES

Si les personnes handicapées sont rares parmi les spectateurs, leur présence est encore plus exceptionnelle sur scène. Et, lorsqu'elles se produisent, c'est souvent leur handicap qui attire toute l'attention. Or, les artistes handicapés souhaitent s'exprimer aux côtés d'autres artistes, à égalité de droits et pleinement conscients de leur capacité. Ils veulent exploiter tout leur potentiel créatif, intellectuel, sportif ou spirituel et gagner ainsi acceptation et reconnaissance, sans être étiquetés ni catalogués. C'est leur acte créateur qui doit primer et s'exposer à une critique aussi sérieuse que celui de toute autre personne.

L'INCLUSION, LE BUT ULTIME

Pour que les personnes handicapées puissent participer pleinement à la vie culturelle, il faut les amener là où les choses se passent et les associer aux activités. Loin d'être un cas particulier, le handicap n'est que l'expression de la diversité humaine. Et cette diversité devient un atout lorsque les capacités et le potentiel de chaque individu sont utilisés à bon escient. La culture ne fait pas exception.

Pour que cette diversité puisse s'exprimer pleinement, les handicapés doivent pouvoir participer activement aux débats sur la culture et la politique culturelle et y faire entendre leur voix. Ce principe s'applique à toutes les questions et activités culturelles, et pas seulement à celles qui abordent le sujet du handicap.

Il est également essentiel de favoriser la création de réseaux entre experts et personnes handicapées. La brochure que vous avez entre les mains s'adresse aux acteurs et actrices de divers domaines : culture, organisations d'aide aux personnes handicapées et organisations d'entraide, promotion et médiation culturelle, secteur tertiaire, sans oublier les médias et le public intéressé.

Agir ensemble pour la participation des personnes handicapées à la vie culturelle

La participation exhaustive des handicapés à la vie culturelle appelle l'engagement de tous les acteurs possibles. C'est pourquoi de nombreuses institutions et organisations ont collaboré à ce dossier thématique.

Pour garantir une participation exhaustive des personnes handicapées à la vie culturelles, de nombreux partenaires doivent s'engager.

Ce dossier thématique est donc le fruit de la collaboration entre plusieurs partenaires appartenant aux domaines de la promotion et de la médiation culturelles. Le BFEH soutient l'engagement de ces partenaires et d'autres acteurs à trois niveaux : il fournit des informations relatives à l'égalité et à la vie culturelle, il simplifie les échanges entre les différentes organisations impliquées et il soutient la réalisation de projets

MUSÉE NATIONAL SUISSE

Le Musée national suisse (MNS) est l'unité administrative faîtière qui regroupe trois musées – le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwyz – ainsi que le centre des collections d'Affoltern am Albis. Ces musées consacrent leurs expositions permanentes à l'histoire culturelle de la Suisse depuis les époques les plus reculées jusqu'à aujourd'hui.

Depuis quelque temps, le Musée national de Zurich propose régulièrement des visites guidées pour personnes avec et sans handicap auditif, avec une traduction simultanée en langue des signes. Son département Formation et médiation culturelle a conçu un autre outil pour les personnes malentendantes qui veulent visiter le musée à leur rythme : sur 48 bornes de l'exposition « Histoire de la Suisse », les visiteurs et visiteuses peuvent visionner sur un iPad des vidéos sous-titrées en langue des signes.

Ce nouveau programme est le fruit d'une collaboration entre le Musée national suisse, la Fédération suisse des sourds et le BFEH.

www.musee-suisse.ch

Voir aussi l'article en p. 18 et 48



PRO HELVETIA

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia a pour mandat de préserver les caractères originaux de la culture suisse en tenant compte spécialement de la culture populaire. Elle encourage la création et les échanges culturels entre les régions de la Suisse et entretient des relations culturelles avec l'étranger. Adhérant aux valeurs du dialogue, de la rencontre et du développement, Pro Helvetia est financée en totalité par la Confédération suisse et agit à titre subventionnaire, c'est-à-dire qu'elle complète la politique d'encouragement des cantons et des communes.

Pro Helvetia conclut des partenariats pour financer des projets dans le domaine de l'animation culturelle, l'un de ses axes d'intervention. Elle soutient ainsi notamment le programme « Médiation culturelle, culture et handicap », qui a lancé des projets à long terme sur le sujet de la culture et du handicap à l'occasion du Festival genevois « 2012 Rousseau pour tous ». Parmi ces divers projets, mentionnons la constitution d'un pool de spécialistes de la médiation culturelle, plusieurs ateliers, un colloque et des projets de recherche sur diverses formes de handicap et d'art. Auparavant, Pro Helvetia avait déjà financé des projets en faveur de l'égalité des personnes handicapées dans le domaine de la culture. C'est ainsi qu'elle a soutenu en 2007 le « Symposium sur les ponts jetés entre handicap et arts vivants », consacré aux activités réalisées par et avec des personnes handicapées dans le domaine des arts de la scène.

www.prohelvetia.ch

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

La Bibliothèque nationale suisse (BN) collecte, inventorie, conserve et met à la disposition du public toutes les publications consacrées à des sujets suisses. Actuellement, les collections de la BN comprennent plus de cinq millions de documents, des livres aux documents multimédias, en passant par les revues. Les Archives littéraires suisses contiennent des fonds d'écrivains, le Cabinet des estampes des photos et des affiches, des livres d'artistes, des portfolios, des éditions et des œuvres des Petits maîtres suisses. Le Centre Dürrenmatt Neuchâtel fait également partie de la Bibliothèque nationale suisse.

Tous les visiteurs ont accès à l'intégralité du fonds de la Bibliothèque nationale, de sorte qu'il n'y a pas de programmes spéciaux pour les personnes handicapées. Les visiteurs peuvent demander de l'aide au personnel spécialisé de la Bibliothèque nationale, une autre prestation ouverte à tout le monde.

La Bibliothèque nationale emploie cinq personnes handicapées, qui mettent leurs compétences et leur expérience à son service. Leur présence parmi le personnel est le reflet de la diversité de notre société.

www.nb.admin.ch

Voir aussi l'article en p. 34

POUR-CENT CULTUREL MIGROS

Le Pour-cent culturel Migros est un engagement volontaire de Migros dans les domaines de la culture, de la société, de la formation, des loisirs et de l'économie. Avec ses institutions, ses projets et ses activités, il permet à une large population d'accéder à des prestations culturelles et sociales.

Avec IntegrART, le Pour-cent culturel Migros s'engage pour l'égalité des artistes du spectacle en situation de handicap. Le but d'IntegrART est de promouvoir le potentiel créatif de tout un chacun, handicapé ou non. Manifestation biennale qui réunit des festivals locaux, IntegrART complète leurs programmes et organise chaque fois, avec des partenaires de renom, un symposium qui retient l'attention du public.

www.integrart.ch

Voir aussi l'article en p. 30

ASSOCIATION DES MUSÉES SUISSES

L'Association des musées suisses AMS est la faîtière des musées de Suisse et du Liechtenstein. Avec près de 750 institutions, l'Association des musées suisses AMS représente toute la diversité du paysage muséal suisse, notamment face aux autorités et au grand public. Elle s'engage à promouvoir les contacts entre musées, à transmettre la richesse des expériences des uns et des autres et à diffuser normes et standards.

L'AMS publie le Guide des musées suisses, qui présente plus de 1 000 musées, collections et lieux d'exposition en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Grâce à sa structure claire, les visiteurs trouvent rapidement et facilement toutes les informations importantes. Des pictogrammes fournissent en outre des informations sur les places de stationnement ou sur l'accessibilité pour les personnes handicapées.

L'AMS prévoit par ailleurs de publier une recommandation sur l'accessibilité des musées pour les personnes handicapées.

www.museums.ch

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

L'Office fédéral de la culture OFC a pour mission d'encourager la vie culturelle dans toute sa diversité et de veiller à ce qu'elle s'épanouisse et se développe librement en Suisse. Il définit la politique culturelle, soutient et encourage la création artistique, les organisations spécialisées et les revendications des différentes communautés linguistiques et culturelles de notre pays.

L'OFC s'emploie également à préserver le patrimoine culturel, les monuments historiques et les témoins archéologiques.

Le Bureau de l'art spolié et le Service spécialisé transfert international des biens culturels font eux aussi partie de l'OFC.

L'OFC est par ailleurs responsable de certains musées et des collections d'art de la Confédération. A noter que tous les musées gérés par l'OFC sont entièrement accessibles aux personnes handicapées. Comme le Museo Vincenzo Vela à Ligornetto (TI) par exemple, qui propose des visites pour les malvoyants.

www.bak.admin.ch

Nous présentons plus loin d'autres acteurs et leurs projets.



Bases légales

L'article constitutionnel contre la discrimination ainsi que la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) constituent le cadre légal de l'égalité des personnes handicapées dans la culture.

L'article constitutionnel protégeant les personnes handicapées de la discrimination et la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand) sont les deux principaux instruments du droit de l'égalité pour les personnes handicapées. Si ces deux bases légales ne comportent pas d'article culturel à proprement parler, elles établissent néanmoins des normes applicables à la participation des personnes handicapées à la vie culturelle.

CONSTITUTION FÉDÉRALE

L'article 8 de la Constitution fédérale contient deux dispositions qui visent la pleine participation des personnes handicapées à la vie sociale : l'interdiction de la discrimination et l'obligation faite au législateur de prévoir des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

Puisque la prohibition de la discrimination ne suffit pas, à elle seule, à assurer cette pleine participation, la Constitution oblige la Confédération, les cantons et les communes à prévoir des mesures concrètes pour diminuer les diverses inégalités qui frappent les personnes handicapées et à contribuer ainsi à leur égalité.

LOI SUR L'ÉGALITÉ POUR LES HANDICAPÉS

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) vise à créer des conditions propres à faciliter la participation autonome des personnes handicapées à la vie de la société. Elle prévoit des mesures principalement dans les domaines suivants :

- Constructions et équipements
- Transports publics
- Prestations destinées au public
- Formation

Ce sont surtout les domaines «Constructions et équipements», «Prestations» et «Formation» qui jouent un rôle crucial dans la participation des personnes handicapées à la vie culturelle.

En dépit de ce cadre légal et des progrès concrets réalisés, les personnes handicapées rencontrent, aujourd'hui encore, des difficultés lorsqu'elles veulent participer à la vie culturelle.

SOURCES D'INSPIRATION À L'ÉCHELON INTERNATIONAL

Les organisations internationales prennent des initiatives importantes en faveur de l'égalité des personnes handicapées. Ainsi, les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne accordent une importance croissante à ce sujet. Il convient de mentionner en particulier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées entrée en

vigueur en 2008 et le Plan d'action du Conseil de l'Europe destiné à promouvoir les droits et l'entièvre participation des handicapés à la vie de la société.

Si elle n'a pas encore été ratifiée par la Suisse, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées constitue néanmoins déjà une source d'inspiration utile pour concrétiser le mandat constitutionnel de l'égalité et pour déterminer les mesures propres à accomplir ce mandat.

C'est ainsi que le BFEH s'appuie sur la définition de la vie culturelle (art, loisirs, sport et tourisme) qui figure à l'article 30 de la Convention. En outre, le choix des axes d'action de son programme prioritaire s'inspire lui aussi de la convention. Il s'agit concrètement des axes suivants : consommation culturelle, création culturelle, thématisation du handicap, participation et emploi et, enfin, promotion culturelle et parrainage.

17 %

de la population de
16 ans et plus vivant en
Suisse est **handicapée**.







Programme prioritaire : participation à la vie culturelle

De 2011 à 2013, l'un des axes prioritaires du BFEH sera l'encouragement de la participation des personnes handicapées à la vie culturelle. Notre objectif est de promouvoir l'égalité des personnes en situation de handicap dans les domaines de la culture, des loisirs, du tourisme et du sport. Pour l'atteindre, nous entendons soutenir, par le biais de différentes mesures, l'information et la sensibilisation, le réseautage et la réalisation de programmes et de projets.

35%

des émissions de la SRG SSR
sont sous-titrées pour les
malentendants.



Chacun d'entre nous a d'autres capacités, d'autres souhaits, d'autres besoins, y compris en matière de culture et de loisirs. Garantir l'égalité, c'est être conscient de ces différences et en tenir compte, sans penser d'entrée de jeu qu'elles sont immuables et inévitables.

Ce sont les personnes qui voient leur participation entravée qui connaissent le mieux les mesures à prendre. D'une manière générale, voici les domaines d'action en matière de promotion de la participation à la vie culturelle :

- 1. Accessibilité des offres : les personnes en situation de handicap ont accès aux manifestations culturelles et de loisirs. Les lieux correspondants sont construits, aménagés et équipés de manière à ce que les personnes handicapées puissent y accéder et les utiliser.**
- 2. Création culturelle : les personnes en situation de handicap disposent des mêmes possibilités de développer leur potentiel culturel ou sportif.**
- 3. Thématisation du handicap : les personnes en situation de handicap voient leurs expériences et leurs mondes thématiqués aux niveaux artistique, culturel et scientifique.**
- 4. Participation et emploi : les personnes en situation de handicap participent activement aux discussions et à l'élaboration de la vie culturelle, aux niveaux de la conception des projets, de leur réalisation, du débat public ou comme collaborateurs d'une institution culturelle ou d'une organisation.**
- 5. Promotion et parrainage culturels : la culture et les loisirs bénéficient du soutien des secteurs public et privé. Les personnes en situation de handicap doivent avoir les mêmes possibilités de profiter de ce soutien que les personnes ne souffrant d'aucun handicap. D'une manière générale, les services accordant leur soutien peuvent veiller à ce que les projets en bénéficiant prennent en considération et encouragent la participation des personnes handicapées à tous les niveaux précités.**



La démarche ne part pas de zéro, car des progrès ont déjà été accomplis. Néanmoins, la tâche reste considérable. Pour garantir une participation exhaustive, il faut que le maximum d'acteurs s'engagent. Pourquoi pas vous ?! Vous avez de nombreuses possibilités de contribuer à l'égalité devant la culture, le sport, les loisirs et le tourisme : vous pouvez notamment vous renseigner pour savoir de quelles mesures existantes vous pouvez vous charger, vous pouvez réseauter avec des personnes et des organisations ayant les mêmes préoccupations. Vous pouvez aussi apporter votre pierre à l'édifice avec votre propre projet.

Les projets culturels réunissent des personnes venant de différents horizons. Ils donnent la possibilité de faire connaissance, de revoir ses opinions et de se délester des idées reçues. Ils stimulent les échanges et la compréhension entre les personnes. Pour les handicapés, il est particulièrement important que rejet et préjugés soient remis en question dans l'espace public.

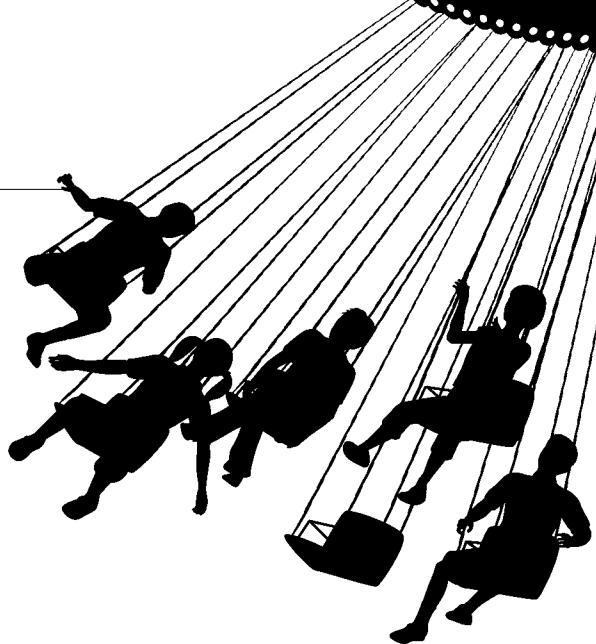
L'égalité est un droit fondamental. Dans la culture, l'égalité des personnes handicapées est non seulement possible, mais aussi logique et faisable. Les articles qui suivent dressent un état des lieux de l'égalité en Suisse.



Accessibilité des offres : accès à la culture et aux activités de loisirs

Le cinéma de votre quartier
dispose-t-il d'une salle **accessible**
en **fauteuil roulant** ?





Les porteurs de handicaps doivent pouvoir accéder aux manifestations et lieux culturels, sans quoi leur participation à la vie culturelle est entravée.

Une condition sine qua non de la participation à la vie culturelle est l'accessibilité. Il s'agit non seulement d'avoir physiquement accès aux manifestations culturelles, mais aussi de disposer d'informations fournies dans des formats adaptés. Les personnes handicapées doivent de plus avoir la possibilité d'organiser des événements culturels spécifiques pour les porteurs de handicaps, et d'y participer.

En Suisse, l'accessibilité des lieux culturels laisse encore à désirer. Les organisateurs de manifestations culturelles sont en principe disposés à prendre des mesures pour améliorer l'accessibilité des lieux, mais ils ne prennent conscience de ces besoins spécifiques que lorsque des individus ou des organisations leur font des demandes allant dans ce sens. Pour les nou-

velles constructions et les rénovations de bâtiments destinés au public – et par conséquent pour les lieux culturels également –, la législation impose des adaptations aux besoins des handicapés.

Souvent, de petits travaux font toute la différence, et à des coûts très raisonnables.

Améliorer l'accessibilité a un autre effet important : les personnes handicapées sont nettement plus visibles dans l'espace public lorsqu'elles ne rencontrent

pas d'obstacle sur leur chemin vers le cinéma, la ville, le stade de football ou le restaurant. Cette visibilité sensibilise la population à leurs problèmes et besoins particuliers. Sans compter que l'accessibilité des lieux culturels profite aussi aux personnes âgées et aux familles ayant des enfants en bas âge.

De petits travaux suffisent souvent à améliorer nettement l'accessibilité des lieux.



Interview de Simon Bosshard

Simon Bosshard, amateur de manifestations culturelles, se déplace en fauteuil électrique. Ce Bernois se rend à des festivals, à des concerts et au cinéma, et il est en général satisfait de ce qu'il y trouve. Tout n'est certes pas fait pour les handicapés, mais il parvient toujours à destination et la bonne volonté est de mise chez ceux qu'il rencontre.

VOUS ÊTES UN HABITUÉ DU FESTIVAL DU GURTEN, À BERNE, QUI A LIEU SUR UNE COLLINE. N'EST-CE PAS UN LIEU DIFFICILE À PARCOURIR EN FAUTEUIL ROULANT ?

La colline du Gurten me donne évidemment du fil à retordre. Le sol est glissant dès qu'il pleut, par exemple. Mais les organisateurs se plient en quatre. Il y a une tribune pour fauteuils roulants, les toilettes sont adaptées. De plus, on y accède très facilement par les transports publics et le funiculaire du Gurten.

VOUS POUVEZ DONC ASSISTER À TOUT CE QUE PROPOSE LE FESTIVAL ?

Pas vraiment. Le festival du Gurten ne se limite pas à sa grande scène : il y a deux autres scènes, qu'il m'est difficile, ou quasiment impossible, d'atteindre. Et pour manger, j'ai la chance de pouvoir compter sur la personne qui m'accompagne pour faire la queue à ma place aux stands.

VOUS VOUS ACCOMMODEZ DONC DE CES INCONVÉNIENTS ?

Oui, je fais avec. Pour moi, il est évident qu'une manifestation sur la colline du Gurten ne peut être à 100 % accessible aux fauteuils



roulants : je ne l'exige donc pas. Nous avons une loi sur l'égalité pour les handicapés, il est vrai, mais l'appliquer de manière stricte n'est pas facile. Je peux aller au festival du Gurten, c'est l'essentiel.

VOUS AIMEZ AUSSI ASSISTER À DES CONCERTS. LES SALLES SONT-ELLES ADAPTÉES ?

Dans l'ensemble, oui. Il y a parfois des problèmes, et les espaces réservés aux fauteuils roulants ne sont pas toujours bien placés. Dans l'un des centres culturels que je fréquente, par exemple, l'entrée n'est pas optimale et les toilettes ne sont pas adaptées aux fauteuils roulants.

ET VOUS VOUS Y RENDEZ TOUT DE MÊME ?

Oui, bien sûr. Pourquoi pas ? La salle de concert est fantastique. L'ambiance est excellente, les

groupes aussi. Pour y aller en fauteuil roulant, il faut très bien s'y préparer, c'est tout.

QUE VOULEZ-VOUS DIRE PAR LÀ ?

Il faut faire de véritables recherches : comment vais-je m'y rendre, et comment vais-je retourner chez moi tard le soir ? Comment vais-je entrer dans la salle ? Les toilettes sont-elles adaptées ? Se rendre à une manifestation culturelle demande toujours une certaine organisation.

ET POUR ALLER AU CINÉMA ?

Dans les cinémas de la ville de Berne, nous devons souvent nous placer en bordure de salle avec nos fauteuils, ce qui fait de nous une sorte de groupe marginal. Mais en fait, cela ne me gêne pas. Ce n'est tout simplement pas possible de mettre les chaises roulantes au



milieu des rangs. Il y a aussi un cinéma dans lequel je ne peux pas me rendre, car l'ascenseur destiné aux personnes handicapées est trop petit pour mon fauteuil électrique. C'est dommage.

QUELLES AMÉLIORATIONS SOUHAITERIEZ-VOUS DE LA PART DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS CULTURELLES ?

Il est sans aucun doute possible d'apporter des améliorations ponctuelles aux bâtiments. De plus, les organisateurs pourraient harmoniser leur politique de prix. Nous payons parfois le tarif normal, parfois la moitié, parfois rien. Dans l'ensemble, comme personne en fauteuil roulant, je considère que les choses sont ce qu'elles sont, et que tout n'est pas possible. Surtout pas du jour au lendemain. Mais la bonne volonté est là. Et lorsque je fais part d'une critique, on me prend au sérieux.

Simon Bosshard a 34 ans. Il est collaborateur spécialisé dans une société fiduciaire et habite Berne.





Exemples de projets

Le Musée national de Zurich propose des visites guidées pour personnes avec ou sans handicap auditif et des visites avec iPad.

Les visiteurs aiment découvrir l'histoire lorsqu'elle est présentée de manière vivante : chaque objet peut révéler un récit passionnant. Afin que les sourds puissent profiter eux aussi du riche programme du Musée national de Zurich, des visites guidées sont régulièrement organisées pour les visiteurs avec ou sans handicap auditif. Elles ont lieu le premier mercredi du mois sous le titre « La Suisse. Histoire et culture », avec interprétation simultanée en langue des signes. Chaque visite met l'accent sur un aspect particulier : ce sont une fois les trésors de la collection du musée qui sont à l'honneur, une autre fois l'exposition temporaire du mo-

ment. Les thèmes se renouvelant constamment, ces visites guidées du mercredi ont tout pour devenir

La visite guidée du mercredi pour visiteurs avec ou sans handicap auditif est très populaire.

un lieu de rencontre entre entendants et malentendants. Elles sont d'ailleurs déjà très prisées. Les participants y apprécient en particulier la possibilité de poser des questions et de discuter avec les autres visiteurs. L'entrée et la visite guidée sont gratuites.

Le secteur Formation et médiation culturelle du Musée national de Zurich a conçu un autre outil à l'intention des sourds et des malentendants : les visiteurs peuvent parcourir iPad en mains 48 bornes de l'exposition « Histoire de la Suisse ». L'iPad présente des vidéos en langue des signes, avec sous-titres. Cette exposition présente l'histoire suisse des origines à nos jours : migrations et occupation territoriale, religion et vie intellectuelle, politique et développement économique.

www.musee-suisse.ch

« Accès-Cible » : les musées sont là pour tous

« La Nuit des Musées », l'association des musées de Lausanne et de Pully, a lancé dès 2006 le projet « Accès-Cible » afin d'amener dans ses établissements des personnes ne faisant pas partie des visiteurs habituels des lieux culturels : des migrants, des jeunes en formation et des porteurs de handicap, par exemple, auxquels l'accès aux musées est souvent difficile.

Cette association vaudoise veut encourager la communication et la collaboration entre les institutions culturelles et les organisations de handicapés. Lors des nuits des musées des dernières années, elle a essayé plusieurs moyens :

la Fédération Suisse des Sourds a ouvert dans plusieurs musées des bars dans lesquels les clients commandent leurs consommations en langue des signes. L'exposition « Pierres odorantes » du Musée cantonal de géologie présentait pour sa part des objets à palper, à flairer et à goûter, ce que chaque visiteur, quelle que soit sa situation, pouvait apprécier. Quant au Vivarium de Lausanne, il a organisé des échanges entre des personnes ayant un handicap intellectuel et le reste du public autour du repas du crocodile.

« La Nuit des Musées » a également publié une brochure intitulée « La

Boîte à outils – pour rendre votre lieu de culture accessible aux personnes handicapées ». On y apprend par exemple comment adapter une visite guidée aux malentendants, qu'entreprendre afin que les malvoyants et aveugles s'orientent mieux dans une exposition, ou encore ce que les employés peuvent faire pour que les handicapés mentaux se sentent à l'aise au musée. Cette brochure s'adresse aux responsables et au personnel des musées et d'autres institutions culturelles.

www.lanuitdesmusees.ch

Le projet « Accessibilité des lieux de spectacle » : pour des scènes et des salles adaptées à tous

Les lieux de spectacle – tant les scènes que les salles – doivent être accessibles pour que les personnes handicapées puissent se produire ou assister à des spectacles dans les mêmes conditions que les personnes sans handicap.

La loi sur l'égalité pour les handicapés exige que lors de la construction ou de la rénovation des lieux de spectacle, on fasse en sorte qu'au moins les parties destinées au public soient accessibles aux personnes handicapées, dans le respect du principe de proportionnalité. Toutefois, il faut d'autres solutions pour résoudre les problèmes qui se posent à court ou moyen terme.

C'est dans le but de présenter et d'encourager ces solutions que l'Union des théâtres suisses (UTS) a lancé, avec un grand nombre d'autres organisations, le projet « Accessibilité des lieux de spectacle ». Des spécialistes de tous les domaines ont formulé les exigences minimales d'ordre tech-

Pas d'égalité dans l'accès aux lieux de spectacles sans normes minimales en matière de construction et de technique.

nique et architectural qu'un lieu de spectacle doit respecter pour être accessible à tous.

L'application de ces exigences s'est déjà traduite par une amélioration de l'accessibilité de nombreux lieux. Sur cette base, le projet se propose désormais de montrer aux organes compétents et au public intéressé des exemples d'adaptation réussie et de formuler des recommandations en vue d'améliorer l'accessibilité des scènes et des salles.





Création culturelle : les personnes handicapées dans leur rôle de créatrices

Des adaptations structurelles sont indispensables pour que les personnes handicapées puissent travailler dans le domaine de la culture.

Les porteurs de handicap désirent avoir les mêmes possibilités que les autres artistes de développer leur potentiel. Pour cela, il faut qu'ils aient des chances identiques de se former, d'être soutenus et de présenter leurs œuvres.

La question se pose de savoir si le potentiel et les prestations culturelles des artistes en situation de handicap reçoivent la reconnaissance qui leur est due. Dans les arts de la scène justement, des artistes avec et sans handicap créent ensemble de nouvelles formes d'expression qui sortent de l'ordinaire.

Les artistes handicapés qui créent dans les formes classiques des arts de la scène sont eux aussi inhabituels, et les attentes liées à l'art et au handicap peuvent faire disparaître la prestation culturelle derrière le handicap. L'art cependant représente une grande chance, car il remet par nature les attentes en question.

Une autre revendication importante des créateurs handicapés est le droit à la formation. Dans le monde de la culture comme dans d'autres domaines, il n'est pas évident qu'un étudiant porteur de handi-

cap ait les mêmes possibilités que les autres de suivre une formation. Les filières ne prennent pas assez en compte les besoins des handicapés, pour diverses raisons : les institutions formatrices ne sont pas conscientes du problème, elles craignent de devoir engager des frais supplémentaires ou elles manquent d'expérience dans la compensation de déficits dus au handicap.

On ne compte dans toute l'Europe qu'une poignée d'établissements qui proposent expressément des places de formation à des personnes handicapées. Il est donc important de sensibiliser les institutions de formation et de les soutenir dans une démarche d'intégration des personnes handicapées.

De manière générale, on peut affirmer que plus on verra de personnes handicapées se produire professionnellement dans divers domaines (théâtre, danse, musique), plus d'autres porteurs de handicap seront encouragés à faire carrière dans la culture, et plus cela stimulera la réflexion sur les stéréotypes et contribuera à dissiper les préjugés.

Une condition indispensable : l'égalité des chances dans la formation, dans le soutien et dans la présentation des œuvres.

Pourquoi n'y a-t-il aucun **présentateur de journal télévisé** porteur de handicap ?



« Il n'y a pas de limites »

Diffusée sur la chaîne Léman Bleu à Genève, l'émission télévisée « Singularités » produite par Ex&Co, service vidéo de la Fondation Clair Bois, permet aux personnes en situation de handicap qui la produisent et s'y expriment de présenter leurs points de vue à un vaste public. Entretien avec son responsable, Jean-Christophe Pastor

COMMENT EST NÉE L'IDÉE DE PRODUIRE UNE ÉMISSION TÉLÉVISÉE AVEC DES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Quand j'ai commencé à travailler à la Fondation Clair Bois, il y a de cela vingt ans, je remarquais que les personnes handicapées n'intéragissaient guère entre elles. Elles n'étaient pas non plus habituées à prendre des décisions. Ces deux observations m'ont interpellé et j'ai voulu tenter d'y changer quelque chose. L'outil de médiation dont je me suis servi, c'est la vidéo, le travail devant et derrière la caméra.

COMMENT AVEZ-VOUS ABORDÉ CETTE FORMATION PARTICULIÈRE ?

Nous avons mis au point un programme, puis l'Assurance-invalidité nous a envoyé des jeunes afin que nous les formions. Par ailleurs, nous avons constitué une équipe fixe avec des emplois adaptés. Cette démarche continue aujourd'hui : nous offrons une formation à ces jeunes et l'assurance nous verse une indemnisation basée sur une convention avec l'OFAS. Actuellement, nous avons entre cinq et six jeunes en formation, sans compter une dizaine de personnes dans des emplois adaptés. Une équipe de cinq personnes mènent la formation.

DEPUIS 2005, L'ÉMISSION MEN-SUELLE « SINGULARITÉS » EST DIFFUSÉE SUR LÉMAN BLEU. QUELLE EST L'ORIGINE DE CETTE INITIATIVE ?

Nous avons commencé par produire de petites émissions en interne. Avec le temps, nous avons voulu franchir une étape supplémentaire et présenter à un vaste public le point de vue et les opinions des personnes handicapées : montrer les thématiques depuis l'intérieur et donner la parole à ceux qui n'ont pas les mots... Certes, il y a de nombreuses émissions sur des personnes atteintes de handicap, mais aucune faite par des personnes atteintes de handicap.

J'ai rencontré les responsables de Léman Bleu et leur ai présenté mon idée. Depuis octobre 2005, nous avons produit 65 émissions. Par ailleurs, nous réalisons aussi des mandats ponctuels qui nous rapportent un peu d'argent et permettent à nos apprentis de travailler et se former par « immersion » en situation réelle.

COMMENT SE PRODUIT UNE ÉMISSION ?

Nous avons un comité de rédaction composé de personnes en situation de handicap. Ce sont elles qui choisissent les quatre à cinq thèmes qui seront traités pendant l'émission et réfléchissent aux invités possibles. Outre des portraits, nous y abordons la totalité des sujets propres au handicap, comme l'intégration, la formation et la sexualité. Les formateurs et formatrices sont là pour aider les apprentis qui assument aussi les

aspects techniques (caméras, son, montage, etc). Les présentateurs préparent certes les sujets, mais arrivent désormais à se passer du « conducteur » : ils improvisent devant la caméra.

QUEL EST L'IMPACT DES ÉMISSIONS SUR LE PUBLIC ? ET SUR LES PERSONNES QUI LES PRODUISENT ?

S'il est difficile de mesurer l'impact dans le public, il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire que ces sujets soient abordés dans l'opinion. Les réactions que nous recevons sont positives et entre 40 000 et 70 000 téléspectateurs suivent chaque émission. L'équipe est très fière du travail accompli et les protagonistes ne cachent pas leur enthousiasme.

COMMENT VIVEZ-VOUS CETTE COLLABORATION AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Notre équipe est principalement composée de personnes avec un handicap mental. Nous ne nous fixons pas sur leurs limites ou leurs compétences, mais sur leur potentiel. Nous nous demandons ce dont ils pourraient être capables. Si on leur en laisse le temps et qu'on adapte les moyens, les limites disparaissent et ils s'épanouissent énormément, c'est fascinant.

Jean-Christophe Pastor est responsable d'« Ex&Co » à la Fondation Clair Bois à Genève. « Ex&Co » produit notamment l'émission télévisée « Singularités ».





Exemples de projets

Festivals d'art inclusif : le plaisir de la danse, de la musique et du théâtre

En Suisse, plusieurs festivals sont régulièrement organisés autour d'une évidence : il est possible de faire se côtoyer, que ce soit parmi le public ou sur scène, des personnes avec et sans handicap et de leur donner les mêmes droits. Le festival de l'association genevoise « dansehabile » (www.danse-habile.ch), soutenu par le Pour-cent culturel Migros, en est un.

Dansehabile réunit des danseurs et danseuses professionnels avec et sans handicap. Cette association présente régulièrement des spectacles de danse et organise des ateliers et des festivals. En 2011, elle a créé le festival « Éclats d'âmes » pour fêter ses dix ans d'existence.

Le « Community Arts Festival » à Berne, « Okkupation » à Zurich et « Wildwuchs » à Bâle sont d'autres exemples de festivals d'art inclusif.

Être ensemble sur un pied d'égalité, que l'on ait ou non un handicap, est ici tout naturel.

Tous trois collaborent étroitement au sein du projet IntegrART pour organiser productions et manifestations. IntegrART bénéficie du soutien du Pour-cent culturel Migros, de Pro Helvetia, du BFEH, de la fondation Corymbo et du Département des affaires sociales de la Ville de Zurich.

L'association « BewegGrund » a organisé en 2011 la septième édition du « Community Arts Festival ». Des compagnies de danse amateur y présentent de courts programmes, sous la direction de professionnels. Il est possible d'inviter de grandes compagnies internationales grâce au travail en réseau avec IntegrART et à l'aide financière du Pour-cent culturel Migros ; la tournée comprend également des étapes à Bâle, au festival « Wildwuchs », et à Zurich, au festival « Okkupation ». La Suisse dispose ainsi d'une véritable vitrine pour les productions d'artistes avec et sans handicap.



« Genève accessible » et « Créateurs singuliers »

Le projet « Genève accessible », mené en 2008 en ville de Genève, se veut à la fois social et artistique. Antoni Abad, artiste de renommée internationale, l'a lancé en collaboration avec l'association genevoise Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Un groupe de douze personnes en fauteuil roulant a photographié à l'aide de téléphones portables GPS 1806 obstacles à la mobilité rencontrés sur leur chemin. Les clichés, publiés sur un site internet, forment une cartographie de l'accessibilité à Genève. Cette action a fait l'objet d'une exposition au Centre d'Art Contemporain de Genève, mise

sur pied elle aussi en collaboration avec des personnes en fauteuil roulant.

« Genève accessible » a une approche tant sociale qu'artistique.

En mai de la même année, la semaine « Créateurs singuliers », consacrée au thème de la création culturelle et du handicap, a permis à des personnes en situation de handicap provenant du monde entier de présenter leurs films, concerts, expositions et spectacles de danse. La Suisse y était

représentée par la compagnie de danse genevoise DanseHabile, composée de personnes avec et sans handicap. Le groupe « Die Regierung », d'Ebnat-Kappel, dans le canton de St-Gall, était également de la partie ; sa musique unique et fantastique a enthousiasmé le public. Des conférences et débats ont complété le programme proposé aux 300 visiteurs présents.

**[www.megafone.net/
GENEVE/map.php](http://www.megafone.net/GENEVE/map.php)**





Thématisation du handicap : dans l'art, la culture et le débat scientifique

L'égalité ne s'impose pas par simple décret. Nous devons tous nous interroger sur notre vision du handicap et sur notre attitude à son égard. L'art et la culture peuvent aider à aborder ces questions et à y répondre.

Faisant partie intégrante de la diversité humaine, les porteurs de handicap ont droit au respect. Or, indifférence et préjugés réduisent souvent les chances qu'offre à chaque individu et à l'ensemble de la société une attitude respectueuse et ouverte envers la diversité de l'humanité. L'art et la culture nous invitent à nous poser des questions et à nous confronter à l'inhabituel, à l'inconnu et à l'altérité. Ces domaines peuvent par conséquent aussi contribuer à remettre en question notre relation au handicap.

Les artistes handicapés peuvent nous amener à entamer une réflexion sur le sujet, mais le handicap ne

devrait pas rester un sujet réservé aux créateurs handicapés : il nous concerne tous. En outre, les créateurs handicapés traitent certes parfois la question du handicap dans leurs œuvres, mais cet aspect est le plus souvent seulement marginal, car ils sont avant tout des artistes.

Le handicap ne devrait pas être un sujet qui n'interpelle que les créateurs handicapés.

La recherche peut évidemment elle aussi contribuer à combattre les préjugés. En se penchant sur les biographies et les univers des personnes handicapées, mais aussi sur les visions et les pratiques de la société dans ses rapports avec les personnes handicapées, elle ouvre une porte sur une relation ouverte et dénuée de préjugés envers celles-ci.

A la télévision suisse, **au moins deux films** par mois et par région linguistique sont accompagnés d'une **description audio pour les malvoyants**.



« Les spectateurs doivent s'émanciper »

Sur scène, les handicapés doivent être jugés sur la qualité de leur prestation : c'est l'un des objectifs du projet IntegrART. Les handicaps des artistes doivent passer au second plan, affirme Isabella Spirig, cheffe de projet.



Isabella Spirig

AVEC INTEGRART, LE POUR-CENT CULTUREL MIGROS S'ENGAGE POUR ÉLARGIR LA NOTION D'ART, AU-DELÀ DES LIMITES DE LA PRÉTENDUE NORMALITÉ. QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE EXACTEMENT ?

Lorsqu'un artiste handicapé est sur scène, le public voit son handicap. Les spectateurs peuvent s'en irriter, car cela ne correspond peut-être pas à leur conception de l'esthétique. Mais ce danseur peut aussi faire éclater les limites de la norme : il y parvient lorsque seule la qualité de sa danse explique l'enthousiasme de son public. C'est précisément l'un des objectifs d'IntegrART.

EST-CE UN OBJECTIF RÉALISTE ? LE SPECTATEUR MOYEN S'INTÉRESSE-T-IL À CE GENRE DE PRODUCTIONS ?

Les spectateurs doivent s'émanciper. Je suis persuadée que c'est possible, je crois que les gens sont suffisamment curieux pour cela. Ils sont prêts à découvrir de nouvelles choses. Plus ils assistent à ce genre de productions, plus celles-ci deviennent une évidence pour eux. Une fois parvenus à ce stade, peu leur importe que le corps qui se produit sur scène ait une ou deux jambes.



QUE SIGNIFIE POUR VOUS PERSONNELLEMENT L'ESTHÉTIQUE DANS CE CADRE ?

Ma conception de l'esthétique a évolué au fur et à mesure de mes expériences. Lorsque j'ai vu pour la première fois un corps invalide sur scène, j'ai été quelque peu effrayée. C'était inhabituel. J'ai ensuite eu souvent l'occasion d'en voir, et le handicap des danseurs ne joue plus aucun rôle pour moi maintenant. C'est exactement sur cette voie que nous souhaitons amener le public : acquérir un nouveau sens de l'esthétique. Pour cela, il faut faire en sorte que les spectacles avec des personnes handicapées deviennent monnaie courante.

LES HANDICAPÉS PEUVENT-ILS ÊTRE COMÉDIENS OU DANSEURS PROFESSIONNELS ? CETTE QUESTION A ÉTÉ DÉBATTUE LORS D'UN SYMPOSIUM D'INTEGRART EN MAI 2011.

De nombreuses institutions culturelles estiment que seuls les indivi-

J'ai été effrayée un peu lorsque j'ai vu pour la première fois un corps invalide sur scène.

dus ayant suivi une formation académique peuvent travailler comme professionnels. J'estime au contraire que le danseur qui s'exerce quatre heures par jour au minimum et donne régulièrement des spectacles est lui aussi un professionnel. En fait, cette question n'a pas été soulevée par hasard lors du symposium. Nous voulions lancer un appel aux institutions formatrices pour qu'elles admettent des porteurs de handicaps. Toute personne handicapée doit pouvoir faire une carrière artistique si elle le désire. La ville d'Ulm, en Allemagne, est l'exemple à suivre en la matière : chaque filière théâtrale réserve une place à un élève handicapé.

LE SYMPOSIUM A ÉGALEMENT ABORDÉ LE SUJET DE L'AUTHENTICITÉ. QU'Y A-T-IL DE PLUS AUTHENTIQUE QUE LES MOUVEMENTS D'UN CORPS PRÉSENTANT UN HANDICAP ?

La réponse est simple : rien.

LE SECTEUR CULTUREL PEUT CONTRIBUER À REPRÉSENTER LES PORTEURS DE HANDICAP DE MANIÈRE POSITIVE. OÙ EN EST-ON EN SUISSE DANS CE DOMAINE ?

On peut aussi, à mon avis, les représenter de manière provocante. L'essentiel est de rendre visibles les individus handicapés, avec des produits de qualité et des messages forts. La scène doit aussi présenter des modèles : voir un artiste handicapé sur les planches donne aux autres l'envie d'entreprendre.

Isabella Spirig est cheffe de projet chez IntegrART. Elle est également directrice de projets Danse auprès de la Direction culture et social de la Fédération des coopératives Migros et directrice artistique de Steps, le festival de danse du Pour-cent culturel Migros.





Exemples de projet

IntegrART – un engagement du Pour-cent culturel Migros

IntegrART s'engage pour l'inclusion des artistes handicapés dans la culture. Cette organisation œuvre donc en faveur d'un élargissement de la notion de culture, au-delà des frontières de la prétendue normalité. IntegrART s'est fixé comme objectif de devenir inutile et de se dissoudre elle-même. Elle aura atteint son but lorsque son utopie sera devenue réalité. En attendant, elle opère dans la médiation culturelle et a déjà atteint certains de ses objectifs intermédiaires. Ainsi, les journalistes spécialisés rendent compte maintenant sans réserve des spectacles intégrateurs, et des metteurs en scène et chorégraphes renommés découv-

vrent le potentiel créatif de comédiens ou danseurs handicapés.

IntegrART chapeaute des festivals locaux, complète leurs programmes et organise un symposium en collaboration avec d'importants partenaires. La première édition de cette biennale s'est tenue en 2007 à Bâle, Berne, Genève et Zurich, sur le thème « Jeter des ponts entre handicap et scène ». La deuxième, en 2009, s'était fixé un objectif exigeant : « all inclusive – kunst auf neu » (all inclusive – renouveler l'art). En 2011 finalement, la question posée était « Esthétique contre authenticité ? », et a été débattue avec le BFEH, Pro Helvetia, la fonda-

tion Corymbo et l'Institute for Art Education de la Haute école d'art de Zurich. Une institution encourageant la culture a aussi le devoir d'instaurer des critères sociaux. Il faut promouvoir le potentiel créatif de tous et revendiquer la possibilité pour tous de se professionnaliser. Tel est le sens de l'engagement du Pourcent culturel Migros aux côtés d'IntegrART.





«Médiation culturelle, culture et handicap» : surtitrage et langue des signes

Le projet «Médiation culturelle, culture et handicap» encourage entre autres la participation à la vie culturelle des sourds et malentendants afin qu'ils puissent profiter de l'offre culturelle en groupe ou individuellement. L'équipe de projet a fourni un gros travail en amont et réalisé des recherches fouillées afin d'élargir la médiation culturelle et de l'améliorer. Elle a également mis en réseau d'importantes institutions et personnes ressources et rassemblé des exemples d'animation culturelle réussie. Un groupe d'experts créé pour l'occasion a par ailleurs formulé des recommandations pour la médiation culturelle et diverses mesures ont été mises en œuvre : en 2010 et 2011, plusieurs théâtres de Genève ont surtitré leurs pièces. Durant la même période, le Musée d'art et d'histoire, le Musée Ariana et le Musée d'histoire naturelle ont

mené au total 24 visites guidées en langue des signes française (LSF). La Ville de Genève a mis à disposition du public un vidéoguide en LSF. Elle a aussi amélioré l'infrastructure de plusieurs de ses institutions culturelles : des dispositions ont

Tant des individus que des groupes doivent pouvoir bénéficier des offres culturelles.

été prises pour surtitrer des pièces de théâtre et des salles de spectacle ont été pourvues de boucles magnétiques et de dispositifs FM qui augmentent la netteté de l'audition chez les personnes munies d'appareils auditifs ou d'implants cochléaires. Par ailleurs, des travaux de recherche et des forma-

tions ont été menés dans le domaine de la participation à la vie culturelle et du handicap auditif. En outre, un groupe de spécialistes a commencé à étendre la LSF en lui ajoutant de nouveaux signes. Enfin, une brochure intitulée «Handicap et culture», téléchargeable sur le site internet de la Ville de Genève, présente les principales institutions culturelles genevoises.

www.ville-ge.ch/culture



Participation et emploi : les handicapés en tant que collaborateurs et décideurs dans les institutions et réseaux culturels

La participation et l'engagement de handicapés dans les institutions et réseaux culturels est également un aspect de l'égalité dans la culture.

Lorsqu'on évoque la participation des personnes handicapées à la vie culturelle, c'est souvent l'accèsibilité qui nous vient spontanément à l'esprit ou encore l'importance d'aborder le sujet du handicap dans les activités culturelles. Or il faut également faire en sorte qu'elles puissent prendre une part active dans le débat culturel et dans la culture en général, que ce soit en participant à la conception et à la réalisation de projets, au discours public, ou en collaborant auprès d'une institution culturelle.

Cette participation peut prendre diverses formes : une institution culturelle peut ainsi engager une

personne handicapée, lui confier un mandat de conseil ou la nommer membre d'un organe consultatif. Elle peut aussi nouer une coopération avec une organisation d'aide aux personnes handicapées.

La participation sera une réalité lorsque les personnes handicapées pourront prendre part à tous les débats touchant la culture.

Or, l'égalité au vrai sens du terme implique qu'elles soient associées à tous les débats sur la culture et sur la politique culturelle et pas seulement à ceux qui portent expressément sur le handicap.

Le droit à la participation culturelle est par conséquent étroitement lié à l'égalité dans le monde du travail ainsi que dans la vie publique et politique.



TEILHABE CULTURA
LAVORO
ACCESSIONE



Un enrichissement pour tous

Le BFEH serait heureux que davantage de mesures soient prises pour augmenter la part des personnes handicapées travaillant dans le secteur culturel. Le point de la situation à la Bibliothèque nationale suisse, où les employés en situation de handicap font partie du quotidien, comme nous l'explique sa directrice, Marie-Christine Doffey.

LE BFEH A DÉFINI SIX AXES D'ACTION POUR ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA VIE CULTURELLE. POUR L'AXE « PARTICIPATION ET EMPLOI », LE BFEH ESTIME SOUHAITABLE QUE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ACTIVES DANS LES DOMAINES DE LA CULTURE, DU SPORT, DES LOISIRS ET DU TOURISME DISPOSENT DE MESURES VISANT À AUGMENTER LE NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES QU'ELLES EMPLOIENT. QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Je trouve cette exigence justifiée. Pour avancer, il est indispensable de disposer d'objectifs précis, comme ceux que définit la stratégie concernant le personnel de la Confédération, par exemple. Les stratégies ne suffisent toutefois pas, car il faut aussi sensibiliser le public.

OÙ EN EST LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE EN LA MATIÈRE ?
Nous employons cinq personnes avec un handicap, sans compter les stages de courte durée et les placements à l'essai que nous propo-

sons depuis quelque temps. Ces collaborateurs font tout simplement partie du personnel : ils reflètent la diversité de notre société. Leur présence est un enrichissement non seulement pour leurs collègues, mais aussi pour les lecteurs. Quant à nos collaborateurs, ils sont tout à fait ouverts et bien disposés à leur égard.

A la BN, les collaborateurs handicapés font tout simplement partie du personnel.

VOUS AVEZ MENTIONNÉ LA STRATÉGIE QUE MÈNE LA CONFÉDÉRATION EN MATIÈRE DE PERSONNEL. EST-IL IMPORTANT QUE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DONNE L'EXEMPLE ET EMPLOIE DES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Oui, absolument. Il est essentiel que la Confédération montre la voie à suivre. Sans quoi on ne peut exiger de l'économie privée qu'elle se fixe elle aussi des objectifs d'occupation de personnel handicapé.

METTEZ-VOUS AU CONCOURS LES POSTES EN FONCTION DE VOTRE SOUHAIT D'ENGAGER DES COLLABORATEURS AVEC HANDICAP ?

Non, pas jusqu'à maintenant. Mais le Département fédéral de l'intérieur (DFI) vient d'exiger que, lors de la mise au concours de postes pouvant convenir à des personnes handicapées, ces dernières soient expressément encouragées à postuler. Cette invitation pourrait avoir un effet positif car les personnes qui se sentent aptes à occuper le poste en question oseront plus facilement présenter leur candidature.

LE SITE INTERNET DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE NE CONTIENT PAS D'INDICATIONS SPÉCIFIQUES À L'INTENTION DES PERSONNES AVEC HANDICAP. L'AVEZ-VOUS CONÇU AINSI AFIN DE NE PAS FAIRE DE DIFFÉRENCE ENTRE PERSONNES AVEC ET SANS HANDICAP ?

Oui, effectivement. La Bibliothèque nationale ne propose pas non plus de prestations spéciales pour les

handicapés. L'ensemble de nos services est accessible à tous. Ceux qui le désirent peuvent demander à être conseillés et accompagnés individuellement, mais même ces prestations-là s'adressent à tous les usagers, et ne sont pas réservées aux seuls handicapés. Il n'y a

qu'un domaine que nous devons encore modifier : nos catalogues en ligne. Ils disposeront bientôt d'un accès spécial pour handicapés de la vue.

Marie-Christine Doffey est directrice de la Bibliothèque nationale suisse (BNS) depuis le 1^{er} avril 2005.





Exemples de projet

«forum-lichtblick» : une voix de plus pour les personnes handicapées



L'association forum-lichtblick.ch produit depuis août 2011, en collaboration avec la radio grisonne Radio Grischa, «dr Grischa Liachtblick», une émission mensuelle traitant de thèmes d'actualité de la politique, du sport, de la société et de la culture. L'équipe de reporters se compose de personnes avec ou sans handicap. Lors des séances de rédaction, celles-ci déterminent ensemble les sujets retenus et la manière dont ils seront abordés.

Des professionnels de Radio Grischa forment les reporters amateurs. L'objectif est d'amener les

participants à réaliser leurs émissions de manière toujours plus autonome. Ces nouveaux journalistes disent d'eux-mêmes qu'ils sont des enquêteurs : ils éclairent des thèmes d'actualité de leur point de vue et réalisent des émissions en se fondant sur leurs idées. Le projet s'étend sur trois ans et bénéficie du soutien technique et journalistique de la direction de Radio Grischa. Il permet aux personnes handicapées de se faire mieux entendre.

www.forum-lichtblick.ch

Mühlerama de Zurich : une aventure sensorielle pour tous

L'exposition « Goût. Une exposition pour bouche, nez, oreilles et mains », présentée au Mühlerama de Zurich en 2010 et 2011, s'adressait tout autant aux aveugles et aux malvoyants qu'au public ordinaire. Elle s'inspirait d'une pièce radio-phonique : les visiteurs, yeux bandés, étaient dotés d'un iPod et passaient d'une station à l'autre en suivant une main courante. À chaque borne, ils entendaient l'intervention d'un spécialiste du goût : une aveugle, une dégustatrice, un cuisinier et une professionnelle de la protection des consommateurs notamment. Des éléments à toucher, à sentir et à goûter faisaient

écho aux propos entendus. Les visiteurs étaient par exemple invités à toucher un livre de cuisine en braille, à humer le parfum du thym ou à goûter du « fromage chewing-gum ». Cette exposition a valu au Mühlerama un record de fréquentation, avec près de 20 000 entrées. Les médias en ont abondamment parlé et même le journal télévisé lui a consacré un reportage.

Lorsque nous ne pouvons pas recourir à la vue, nous nous concentrons sur les autres sens. Ce projet est innovant en ce sens que les aveugles et les malvoyants ont pu visiter l'exposition exactement de

la même manière que les autres visiteurs : aucune mesure spéciale n'était prévue pour eux. Il a contribué à la fois à sensibiliser le public et à intégrer les handicapés, puisque deux femmes aveugles ont été engagées comme médiatrices culturelles de musée à l'occasion de cette exposition, et que l'une d'entre elles a signé un contrat fixe comme secrétaire au Mühlerama début 2011.

www.muehlerama.ch

SENS
S
O
D
LICHT
BLICK





Promotion et parrainage culturels : l'accessibilité comme critère pour l'octroi d'un soutien et d'un mécénat

Deux secteurs peuvent aussi contribuer à l'égalité des personnes handicapées : la promotion culturelle et le parrainage de manifestations culturelles, sans lesquels la culture ne pourrait exister.





Combien de musées autorisent-ils **l'accès** de leurs salles aux **chiens d'aveugle** ?

Les artistes porteurs de handicap veulent être considérés et traités comme des créateurs. Cela signifie notamment que leurs contributions à la vie culturelle doivent être encouragées en tant que telles, et non sous l'étiquette de « projet social ». Ils aimeraient voir leurs œuvres jugées à l'aune des mêmes critères que les autres artistes. Il ne s'agit pas de faire totalement l'impasse sur leur handicap, mais de ne le prendre en compte que lorsqu'il joue un rôle dans la création.

Les services de promotion culturelle et les mécènes peuvent aussi soutenir activement l'égalité des artistes en situation de handicap. On pourrait ainsi imaginer qu'institutions et mécènes exigent qu'une manifestation culturelle soit accessible aux personnes handicapées – que ce soit comme créatrices ou comme spectatrices – pour lui accorder une aide financière.

Une bonne accessibilité pour les personnes handicapées devrait être un critère de décision.

L'accessibilité physique des lieux devrait tout au moins être un critère déterminant pour l'octroi d'une aide financière.

Un label pourrait aussi inciter les organisateurs à améliorer l'accessibilité, puisque les institutions culturelles intéressées à le recevoir devraient remplir certaines conditions.

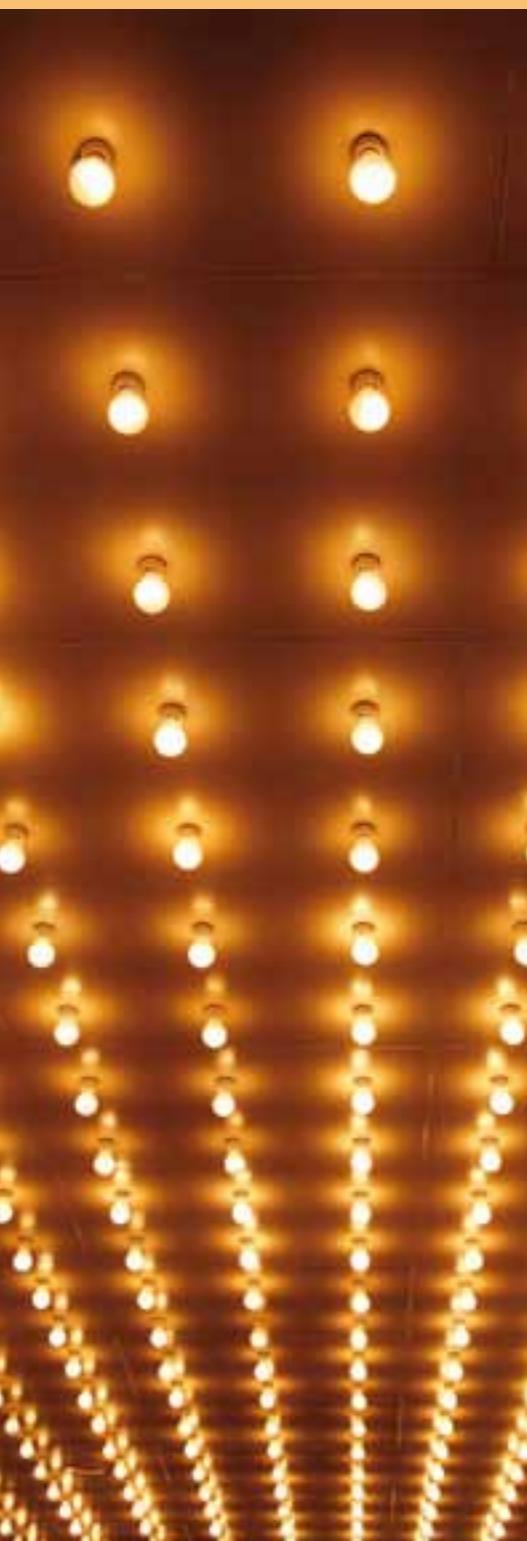
Avec la participation du canton de Genève, du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) et de Pro Helvetia, la Ville de Genève a lancé une initiative pionnière pour créer un label, qui n'a néanmoins pas encore connu

l'essor escompté. L'idée d'introduire un label dans la région franco-genevoise s'est révélée une véritable gageure. De plus, ses promoteurs ont fait un travail de pionniers, car rien n'existe ou presque dans ce domaine, par ailleurs important, de l'égalité.



Interview de Gerhard Protschka

Les entreprises, fondations et organismes de soutien devraient assortir leur aide financière de conditions : pour bénéficier d'une contribution, une manifestation devrait par exemple être accessible aux personnes handicapées. C'est ce que demande Gerhard Protschka, de Procap.



L'ACCÈS À DE NOMBREUSES MANIFESTATIONS EST INSUFFISANT. LES INSTITUTIONS ACTIVES DANS L'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE POURRAIENT CONTRIBUER À CHANGER CETTE SITUATION, EN NE SOUTENANT QUE LES ACTIVITÉS ACCES-SIBLES AU PUBLIC HANDICAPÉ. EST-CE QUE LES MÉCÈNES DE LA CULTURE LE FONT ?

Pas vraiment. Presque personne n'applique de tels critères à l'heure actuelle.

COMMENT L'EXPLIQUEZ-VOUS ?

Les gens ne sont en général pas sensibilisés à la question. Les personnes non handicapées se rendent rarement compte que les handicapés peuvent eux aussi avoir des besoins en matière de culture.

COMMENT RÉAGISSENT LES ACTEURS DE LA PROMOTION CULTURELLE LORSQUE VOUS LEUR EN PARLEZ ?

Cela dépend. Certains, qu'ils représentent des fondations ou des entreprises, commencent par prendre peur. Même à ceux qui soutiennent à la fois des projets sociaux et des manifestations culturelles, il ne vient pas à l'esprit d'établir un lien entre les deux domaines.

COMMENT POUVEZ-VOUS Y REMÉDIER ?

Sensibiliser, convaincre, conseiller. Nous avons publié des recommandations pour le domaine du mécénat culturel sur le site www.zugangsmonitor.ch. Nous essayons aussi de contacter direc-

tement les responsables. Nous voulons amener les personnes actives dans l'encouragement à la culture à réfléchir à l'accessibilité des offres. De nombreuses institutions pourraient améliorer les choses en collaborant avec des organismes adjudicateurs sensibles aux questions sociales.

Les porteurs de handicap doivent devenir visibles dans l'espace public.

COMMENT RÉAGISSENT LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS À VOTRE REQUÊTE ?

Après un premier mouvement de sympathie, tous posent immuablement la même question : combien cela coûterait-il ? Les budgets des organismes culturels et des organisateurs sont souvent très serrés. Nous les encourageons à commencer par de petites adaptations qui peuvent faire toute la différence : installer une bonne signalétique, éliminer les seuils,

signaler les marches, utiliser de grandes polices de caractères. Et les organisateurs passent souvent à l'action.

VOTRE TRAVAIL DE SENSIBILISATION PORTE DONC SES FRUITS ?

Oui, heureusement. Il est aussi important de faire connaître des institutions exemplaires en la matière, comme le Zentrum Paul Klee ou le Musée de la communication, à Berne, tous deux presque en tous points adaptés aux personnes handicapées. Notre site internet attirera prochainement l'attention du public sur eux : ce genre de comportement fait des émules. Nous tenons également à ce que les organisateurs pensent aux personnes âgées, dont les besoins sont souvent semblables à ceux des porteurs de handicap.

A QUOI PENSEZ-VOUS CONCRÈTEMENT ?

Les aînés sont un groupe cible de taille pour les offres culturelles, tant du point de vue de leur importance que de leur nombre, que ce

soit comme visiteurs ou comme mécènes. De nombreuses institutions bénéficient du soutien de personnes âgées, et celles-ci aimeraient évidemment pouvoir elles aussi se rendre dans l'institution qu'elles financent.

L'ACCESSIBILITÉ EST-ELLE L'UN DES PRINCIPAUX PROBLÈMES QUI FONT ENTRAVE À L'ÉGALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES DEVANT LA VIE CULTURELLE ?

Oui, sans aucun doute. Et pas seulement dans le domaine de la culture. L'accessibilité est une condition à l'intégration. Les handicapés doivent être visibles dans le domaine public. Or, cela n'est possible que si l'on prend en compte leurs besoins.

Gerhard Protschka est responsable Accessibilité et intégration chez Procap Suisse.



Exemple de projet

Médiation culturelle, culture et handicap : création d'un label dans la région franco-genevoise

Médiation culturelle, culture et handicap est un projet que la Ville de Genève mène en partenariat avec le Canton de Genève, et auquel participent également le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) et Pro Helvetia. Il vise à rendre les offres culturelles plus accessibles aux personnes ayant un handicap social, mental ou physique. Il se propose entre

Les promoteurs du label ont fait un travail de pionnier.

autres de créer un label pour distinguer les institutions culturelles remplissant certaines conditions : accessibilité physique des lieux et communication seraient notamment prises en compte. Ce projet partiel a démarré, mais n'a pas connu l'essor escompté. L'idée d'introduire un label dans la région franco-genevoise – et donc sur un territoire binational – s'est révélée une véritable gageure. De plus, ses initiateurs faisaient un travail de pionniers, car rien n'existe ou presque dans ce domaine, par ailleurs important, de l'égalité.

www.ville-ge.ch/culture





Pourquoi les théâtres municipaux n'ont-ils pas de **danseurs et danseuses handicapés** dans leur troupe ?







Culture pour tous - Projets et exemples

Tous les êtres humains doivent être égaux devant la vie culturelle, que ce soit en tant que spectateur, visiteur, artiste ou collaborateur. Pour que les personnes handicapées puissent normalement et totalement participer à la vie culturelle, il faut surmonter les obstacles et éliminer les préjugés. Les exemples de bonnes pratiques et de projets ci-après montrent comment supprimer simplement les obstacles tant architecturaux que psychologiques.



Troupe HORA

La troupe de théâtre HORA est la troupe professionnelle de handicapés mentaux la plus connue de Suisse. Depuis 1992, elle a produit plus de 40 pièces, donné près de 600 représentations et organisé tant des festivals de théâtre internationaux que des expositions. HORA entend soutenir et promouvoir l'épanouissement artistique et créatif des personnes handicapées mentales et leur permettre de montrer, à un niveau professionnel, leurs extraordinaires capacités à un large public. Depuis 2008, HORA'BAND fait aussi son chemin dans le monde de l'art, avec sa musique si caractéristique. HORA propose également des cours et des ateliers de théâtre avec musique pour jeunes et moins jeunes, avec ou sans handicap.

www.hora.ch

IntegrART, un réseau d'art inclusif

IntegrART chapeaute trois festivals locaux : « Community Arts Festival » à Berne, « Okkupation » à Zurich et « Wildwuchs » à Bâle. Ces trois manifestations se fondent sur la même évidence : avec ou sans handicap, nous sommes tous égaux en droits. Une conviction qui s'applique tant au public qu'aux comédiens et comédiennes. Ces festivals collaborent étroitement sur des projets et bénéficient du soutien du Pourcent culturel Migros. Par ailleurs, IntegrART organise tous les deux ans un symposium sur des sujets en lien avec l'art et le handicap.

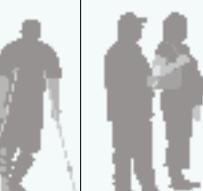
www.migros-kulturprozent.ch/integrart

Sensibilisation d'une ville avec « Genève accessible » et « Créateurs singuliers »

En 2008, l'artiste Antoni Abad a lancé un projet unique en ville de Genève : il a demandé à des personnes en chaise roulante de photographier les obstacles à leur mobilité, puis de charger ces photos sur un site Internet grâce à un téléphone portable GPS. Le résultat de cette action, baptisée « Genève accessible », a ensuite été présentée au Centre d'art contemporain de Genève. En mai de la même année, la semaine « Créateurs singuliers », dédiée au thème de la création et du handicap, a permis à des personnes en situation de handicap de présenter leurs créations artistiques, films, concerts et spectacles de danse.

www.zexe.net/geneve

Voir aussi en p. 25



Mouvement des handica-pés en Suisse – histoire orale



En Suisse, les arguments et points de vue des porteurs de handicap ne s'invitent guère dans le débat politique. On ne sait pas non plus grand chose de la manière dont s'est organisé le mouvement des handicapés ces dernières décennies en Suisse, et quelles ont été ses prises de position sur des questions de société. Le projet scientifique « Behindertenbewegung in der Schweiz – Oral History » (mouvement des handicapés en Suisse – histoire orale) comble cette lacune. Sous la direction de la SGDS, la Schweizerische Gesellschaft für Disability Studies (société suisse d'étude du handicap), des sources écrites et orales des quarante dernières années ont été rassemblées et ont fait l'objet d'une étude scientifique. Les résultats ont été publiés dans un ouvrage qui présente au grand public des sujets et des opinions de personnes engagées dans ce mouvement.

www.disability-studies.ch



Le Musée national de Zurich : des visites guidées pour personnes avec ou sans handicap auditif

Le Musée national de Zurich propose régulièrement des visites guidées pour visiteurs avec ou sans handicap auditif. Elles ont lieu le premier mercredi du mois sous le titre « La Suisse. Histoire et culture », avec interprétation simultanée en langue des signes. L'entrée et la visite guidée sont gratuites. Le secteur Formation et médiation culturelle du Musée national de Zurich a conçu un autre outil à l'intention des sourds et des malentendants : une application pour iPad, qui propose une foule d'informations utiles.

www.nationalmuseum.ch

« forum-lichtblick » : plus de visibilité pour les personnes handicapées



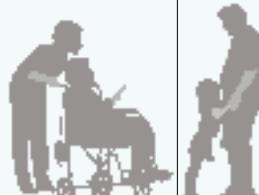
L'association forum-lichtblick.ch produit depuis août 2011, en collaboration avec la radio grisonne Radio Grischa, « dr Grischa Liachtblick », une émission mensuelle traitant de thèmes d'actualité de la politique, du sport, de la société et de la culture. L'équipe de reporters se compose de personnes avec ou sans handicap. Des professionnels de Radio Grischa forment les reporters amateurs, qui se définissent volontiers comme des enquêteurs. L'objectif est d'amener ces nouveaux journalistes à réaliser leurs émissions de manière toujours plus autonome. Ce projet contribue à augmenter la visibilité des personnes handicapées.

www.forum-lichtblick.ch

Projet « Accessibilité des salles de spectacle »

Les scènes et les salles de spectacle sont souvent peu adaptées aux besoins des personnes handicapées, un constat qui concerne tant les artistes que les spectateurs. Le groupe de travail « Brückenschlag » (rapprochement) veut sensibiliser les organisateurs de spectacles à ce problème. Il est par ailleurs en train de recenser l'accessibilité des salles de spectacles de Suisse. Depuis 2007, le Pourcent culturel Migros, Pro Infirmis, Pro Helvetia, l'association Wildwuchs, le BFEH et l'Union des Théâtres Suisses collaborent dans ce but. Le projet est mené sur mandat du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, et en collaboration avec lui.

www.theatresuisse.ch



Le Portail accessibilité de Procap : un outil pour la participation à la vie culturelle

Comment savoir si un établissement public ou le lieu d'une manifestation est accessible ? Le Portail accessibilité de Procap fournit aux porteurs de handicaps une foule de renseignements détaillés et fiables à l'adresse www.zugangsmonitor.ch. La personne qui souhaite se rendre à une manifestation ou dans un établissement public trouve les informations nécessaires dans ce moteur de recherche en ligne. Le Portail accessibilité s'adresse aux aveugles et malvoyants, aux personnes à mobilité réduite, aux sourds et aux malentendants, mais est également très utile aux personnes âgées et aux familles avec poussette. Procap encourage les organisateurs de manifestations à éliminer les obstacles et leur dispense les conseils concrets de spécialistes. De légers aménagements suffisent souvent à obtenir des résultats considérables.

www.zugangsmonitor.ch

« Klee sans barrières » : l'art pour tous, avec ou sans handicap



« Klee sans barrières », au musée des enfants Creaviva, à Berne, permet aux personnes ayant des besoins spécifiques de vivre l'art et d'être créatives. Un atelier les accueille pour peindre, coller, imprimer et créer sous la direction des animateurs de Creaviva, qui adaptent leur intervention aux besoins de chaque groupe. La création artistique permet aux handicapés de développer leurs compétences personnelles et de rencontrer d'autres personnes sur un pied d'égalité et dans un cadre dénué de contraintes. Faisant appel à plusieurs sens, les visites guidées à travers les expositions du Zentrum Paul Klee sont elles aussi accessibles à tous. Ce projet d'intégration et de médiation artistique unique en Suisse propose en outre un soutien à d'autres institutions culturelles du même type dans l'élimination de leurs obstacles et des conseils dans l'élaboration de leurs propres programmes de médiation artistique.

www.zpk.org

Festival Ciné Jeunesse et Blindspot : le cinéma pour tous

Les jeunes aiment le cinéma, même s'ils ont un handicap visuel ou auditif. C'est de ce constat qu'est né en 2009 un partenariat entre l'association Blindspot et le Festival Ciné Jeunesse. En 2010, à l'occasion de ce festival, de jeunes aveugles, malvoyants et voyants ont décerné le prix Blindspot à un film. Ce film s'est ensuite vu offrir une description audio : une voix hors champ décrivant l'action complète la bande-son. L'année suivante, ce sont les jeunes malentendants qui ont été au centre des activités. Ils ont proposé des moyens permettant aux porteurs d'un handicap auditif de profiter davantage des films, par exemple avec un sous-titrage plus détaillé. En 2012, les organisateurs proposeront une formation pratique : on y apprendra à réaliser la description audio d'un film et à le sous-titrer pour le rendre accessible à tous.

www.blindspot.ch
www.jugendfilmtage.ch



Exposition « Scènes de silence » sur le thème du handicap auditif

Les personnes ayant un handicap auditif se heurtent souvent à l'incompréhension des autres, qui est généralement due à un manque de connaissance de ce handicap. Tel est le point de départ de l'exposition interactive « Scènes de silence », qui s'est tenue en 2007/2008 à Genève et qui permettait aux visiteurs de plonger dans le monde du silence pendant une cinquantaine de minutes. Les entendants recevaient un casque isolant et, avec l'aide d'une personne sourde, devaient apprendre à renoncer à entendre et à parler, et tester de nouveaux moyens de communication. Ils pouvaient également se familiariser avec la langue des signes. Après ce circuit, ils avaient l'occasion de partager leurs expériences avec des sourds. Le projet a été lancé par le Centre de rencontres et d'activités culturelles en langue des signes (CRAL) de Genève.

www.dialog-im-stillen.de
(en allemand)

« Angelo et la mouette » – un livre, un musical, une pièce radiophonique et un outil pédagogique



L'école de chant de Coire et Procap Grischun ont mis en scène la comédie musicale « Angelo et la mouette », inspirée du livre éponyme, sur une musique de Robert Grossmann et avec un livret de Vincenzo Todisco. Après la première qui a eu lieu en 2005 au Stadttheater de Coire, d'autres représentations de ce musical ont été données en 2006 à l'Arena Cazis, avec comme comédiens des enfants et des jeunes avec et sans handicap.

« Angelo et la mouette » raconte les aventures d'Angelo, jeune fils de pêcheur, et de la mouette Timbo. Partis à la recherche de la mystérieuse île d'Une-seule-Fois, ils butent sur de nombreux obstacles qu'ils parviennent à surmonter grâce à l'aide d'une sirène, d'une

tortue géante et d'autres personnages fabuleux. Cette histoire d'amitié, de deuil et d'espoir transmet un message : celui qui ose se mettre en chemin en revient transformé.

L'objectif de ce projet est de lutter contre les peurs et les préjugés et de promouvoir la tolérance et le respect de l'autre. Le livre a été publié dans les quatre langues nationales en 2003, dans le cadre de l'Année européenne des personnes handicapées. « Angelo et la mouette » existe maintenant aussi sous forme de pièce radiophonique (en allemand). De plus, Procap Grischun a publié à l'intention des 3^e et 4^e primaires un outil pédagogique fondé sur cette histoire.

www.angelounddiemoewe.ch



look&roll, le festival international de courts métrages qui en finit avec les clichés



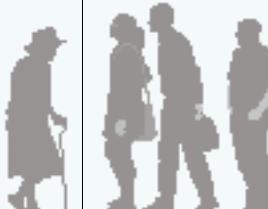
Procap Schweiz organise tous les deux ans le festival international de courts métrages look&roll. La quatrième édition s'est tenue à Bâle du 20 au 23 septembre 2012. À look&roll, tout tourne autour de la vie avec des limitations, des besoins spécifiques et des facultés particulières. look&roll montre des films remarquables du monde entier. Les contributions vont au-delà des clichés habituels qui assimilent le mot handicap à dépendance, pauvreté et tutelle. Tous les films sont sous-titrés pour les malentendants et les malvoyants profitent eux aussi de leur séance de cinéma grâce à des écouteurs diffusant une audio-description du film à l'écran. S'adressant à un large public, la manifestation rencontre un succès toujours grandissant, dont la télévision et la radio se sont fait l'écho.

www.lookandroll.ch

Genève : un vidéoguide pour les personnes ayant un handicap auditif

La ville de Genève propose des vidéoguides permettant aux sourds et aux malentendants de profiter d'offres culturelles. Un projet-pilote a été lancé au Musée d'art et d'histoire : celui-ci propose un vidéoguide élaboré par des spécialistes et présentant des objets des collections Beaux-Arts, Arts appliqués et Archéologie. Grâce aux sous-titres et aux présentations en langue des signes, les visiteurs sourds ou souffrant d'un handicap auditif sévère peuvent eux aussi bénéficier de commentaires passionnants sur ces collections. L'expérience acquise dans le cadre du projet-pilote servira à l'élaboration d'autres vidéoguides.

www.ville-ge.ch/mah/



Fondation Beyeler : une accessibilité exemplaire

Tout le monde peut venir admirer la collection et les expositions de la Fondation Beyeler, à Riehen près de Bâle. L'ensemble des salles est accessible en fauteuil roulant, de même que le parc, et le site internet de la fondation fournit des informations détaillées sur l'accessibilité des lieux. Des fauteuils roulants et des chaises pliantes sont à la disposition des visiteurs. Les personnes malentendantes peuvent participer à des visites guidées assurées par un interprète en langue des signes. Quant aux malvoyants et aux aveugles, la Fondation Beyeler leur propose des visites guidées avec des descriptions d'œuvres détaillées. Les dates de ces visites spéciales se trouvent dans l'agenda en ligne du musée. Sur demande, des visites guidées et des ateliers sont également mis sur pied pour les visiteurs handicapés mentaux.

www.fondationbeyeler.ch



Festival international du conte de Fribourg : Imagine dans le noir

Il était une fois... tous les deux ans à Fribourg, un Festival international du conte accueillant des conteurs du monde entier. La cinquième édition de ce festival haut en couleurs s'est tenue en mai 2012. Lors des précédentes éditions, le handicap visuel a fait l'objet d'une série de manifestations baptisée « Imagine dans le noir ». Les lectures et le repas du soir organisées dans l'obscurité ont suscité un vif intérêt et permis de promouvoir le dialogue entre voyants et non-voyants et la compréhension mutuelle. En 2010, les responsables du festival ont même organisé un speed dating au cours duquel il fallait faire le portrait de son vis-à-vis en quelques minutes, sans le voir bien sûr. Cette série de manifestations se poursuivra cette année encore.

www.ilétait.ch



Pro Infirmis Jura : projet « Accessibilité des manifestations destinées au public »

Aujourd'hui encore, les personnes vivant avec un handicap sont bien trop souvent confrontées à des obstacles lorsqu'elles veulent assister à une manifestation culturelle. Les bâtiments cachent souvent des barrières architecturales et les offres culturelles sont peu, voire pas du tout, accessibles aux personnes ayant une déficience sensorielle. Les organisateurs pourraient contribuer à améliorer la situation en adaptant les infrastructures aux besoins des personnes handicapées. Avec sa brochure « Accessibilité des manifestations destinées au public », Pro Infirmis Jura leur propose un guide pratique contenant de nombreux conseils pour faciliter l'accès aux manifestations culturelles des personnes à mobilité réduite et de celles ayant une déficience visuelle ou auditive.

www.proinfirmis.ch/fr/offres-cantonales/jura.html

Die Regierung : un collectif d'artistes fait fureur



Die Regierung (le gouvernement) est un collectif d'artistes d'Ebnat-Kappel, dans le canton de St-Gall (www.die-fabrik.ch). Avec ou sans handicap, ils font vibrer les foules depuis plus de vingt ans lors de leurs concerts et de leurs représentations théâtrales. Des films ont retracé leurs créations : « Die Regierung - Montag, Dienstag, Mittwoch und zurück... », sur grand écran, et « Die Fabrik/Die Regierung » à la télévision. Lorsque Die Regierung se produit comme groupe de musique, il devient évident qu'un handicap peut être un don particulier : faire de la musique n'est en effet pas seulement montrer ce que l'on sait faire, mais aussi communiquer sur scène et avec son public. Vécu, sentiments et réflexions sont toujours source de nouvelles improvisations. Le fonds musical de Die Regierung semble infini, ses spectacles s'adaptent à tous les cadres. Ce groupe inimitable ne cesse de se réinventer.

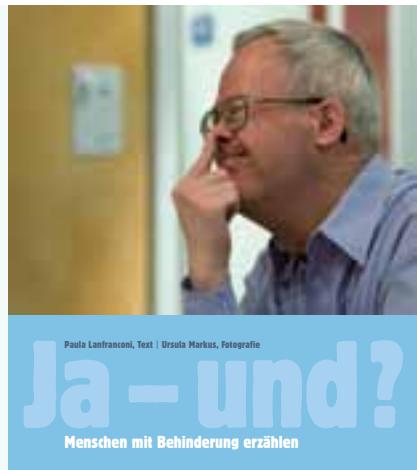
www.die-fabrik.ch

Genève : un atelier d'initiation à la vidéo pour handicapés de la vue

Des jeunes, malvoyants ou non, suivent une formation en prise de vue et de son ainsi qu'en montage. Ils tournent ensuite de courts métrages sur leur vie quotidienne et peuvent ainsi se mettre en scène comme ils l'entendent. Des entretiens avec les jeunes accompagnent les films, qui sont gravés sur DVD. L'objectif de ce projet est de combattre les préjugés et de sensibiliser la société aux besoins des personnes handicapées de la vue. C'est un groupe de jeunes de la Fédération Suisse des Aveugles et Malvoyants (FSA), Les Jeunes Voix, qui mène ce projet.

www.jeunesvoix.net/infos.htm

Portraits de personnes handicapées par le texte et par l'image



De quoi rêvent les personnes handicapées ? Pour y répondre, douze hommes et femmes âgés de 17 à 68 ans relatent leur parcours de vie et leur démarche d'apprentissage dans un livre illustré publié par Pro Infirmis Zurich et intitulé «Ja – und? Menschen mit Behinderung erzählen» (Et alors ? Des personnes handicapées prennent la parole). En juin 2010, ces douze personnes se sont présentées lors de l'exposition itinérante éponyme à l'occasion du vernissage au Volkshaus de Zurich. Cette exposition a ensuite fait halte dans douze autres villes suisses, où elle a attiré plus de 6 000 visiteurs. L'ouvrage est en vente en librairie et sur le site internet.

www.helden.ch

Libro Italiano Accessibile LIA : les nouvelles publications accessibles aux malvoyants

Le projet LIA, « Libro Italiano Accessibile » rend les nouvelles parutions sur le marché italien du livre plus rapidement accessibles aux aveugles et malvoyants. Une partie du catalogue est transposé dans un format adapté aux aveugles et publié sur une plateforme internet. Ce projet unique au monde est financé par le Ministère italien de la culture à hauteur de trois millions d'euros. L'Association italienne des éditeurs (www.aie.it) mène ce programme en collaboration avec l'Union italienne des aveugles (www.uiciechi.it). Le lancement de la plateforme Internet est prévu pour 2012.



Balade handicap : la tournée des obstacles

À Bâle, le Behindertenforum (forum des personnes handicapées) propose des visites guidées qui sortent de l'ordinaire. Appelée « Stolpersteine – Streifzug Behinderung » (Pierres d'achoppement – balade handicap), cette prestation permet aux personnes sans handicap de parcourir le Petit-Bâle tout en découvrant les pièges qui émaillent le quotidien des personnes handicapées. Le but est d'approcher le sujet de façon décontractée et sans parti pris, en évitant la culpabilisation et les longs sermons. Rencontre, dialogue et échanges sont au cœur de ces deux heures de balade. Pour que les participants fassent eux-mêmes l'expérience des obstacles contre lesquels les personnes handicapées butent dans la vie courante, le Forum leur fournit des fauteuils roulants, des lunettes spéciales et des bandeaux pour les yeux. La visite, qui permet aussi d'aborder la question des handicaps auditifs et des troubles psychiques, est guidée par un duo composé d'une personne handicapée et d'un comédien ou d'une comédienne du Junges Theater Basel.

www.behindertenforum.ch



Des étoiles*** pour récompenser l'engagement des musées



Le projet « Museumssterne*** – Museen Basel offen für Menschen mit einer Behinderung » (Etoiles – les musées de Bâle ouverts aux porteurs de handicap) a été mené de 2006 à 2010 dans la région bâloise. Une étoile a été décernée aux musées ayant fait preuve d'engagement et de créativité pour s'adapter aux visiteurs handicapés ou âgés. Un prix en espèces accompagnait la distinction, afin de permettre aux lauréats de réaliser de nouveaux projets. Grâce à ces étoiles, les musées de la région de Bâle ont mené une réflexion approfondie sur les besoins de leur public âgé ou handicapé. Durant ces cinq années, quinze musées ont reçu une étoile, pour un total de vingt-deux projets. On doit ce projet au Service des musées de Bâle et au Service cantonal de l'égalité et de l'intégration des personnes handicapées

www.museumssterne.ch

Leipzig : un guide culturel particulièrement compréhensible

La ville de Leipzig dispose d'un guide culturel d'un nouveau genre, rédigé de manière très compréhensible. Publié en 2010, cet ouvrage s'adresse avant tout aux personnes handicapées mentales, qui ont par ailleurs participé à son élaboration : huit d'entre elles, qui fréquentent un atelier protégé, ont mené l'enquête avec quatre collaborateurs de l'Université de Leipzig. Ensemble, ils se sont rendus dans les musées, les théâtres et les expositions de leur ville. Les lieux sont-ils facilement accessibles ? Le personnel est-il aimable et prêt à donner un coup de main ? Où peut-on toucher les objets, expérimenter soi-même ? Autant de questions qui ont guidé leur recherche. Dans leur ouvrage, les auteurs décrivent de leur point de vue 33 institutions culturelles. Ils proposent également des itinéraires détaillés qui aident les personnes handicapées mentales à visiter seules des lieux de culture.

www.lebenshilfe-leipzig.de

Une distinction pour les créations artistiques du projet « Bindeschuh »



www.bindeschuh.de est une galerie d'art en ligne. Créeée en 2000, elle présente les œuvres d'artistes handicapés mentaux. Ce projet de la Haute école de Fulda, en Allemagne, a démarré en 1992, lorsque, à l'occasion d'une formation, des personnes handicapées mentales ont commencé à créer avec des étudiants, alors qu'elles ne participaient pas à un cours de peinture proprement dit. Seuls un lieu et du matériel sont mis à leur disposition dans une tranche horaire définie. Le projet est maintenant bien lancé et jouit du soutien de nombreuses personnes et institutions. En juillet 2011, Christian Beck a reçu un prix d'encouragement de la Fondation Lothar Späth pour son œuvre au sein de Bindeschuh. Cette distinction entend contribuer à ce que les handicapés mentaux puissent participer à la vie culturelle de la même manière que les autres.

www.bindeschuh.de

Une exposition très goûteuse au Mühlerama de Zurich

En 2010 et 2011, tout tournait autour du goût au musée Mühlerama de Zurich. L'exposition « Goût. Une exposition pour bouche, nez, oreilles et mains » se distinguait des autres car... il n'y avait rien à voir ! Les visiteurs ayant une vue normale la découvraient les yeux bandés et pouvaient pour une fois se glisser dans la peau d'une personne aveugle ou malvoyante. Tout l'accent était mis sur le toucher, l'ouïe, l'odorat et le goût. Le parcours proposé était ainsi intéressant pour tous les visiteurs, qu'ils voient bien, mal ou pas du tout.

www.muehlerama.ch





Die Einweicher : une musique follement belle



Le groupe bâlois Die Einweicher, créé en 1996, a donné plus de 80 concerts. S'il a vu passer une bonne trentaine d'artistes, ses principaux membres sont toutefois les mêmes depuis 2002. Son fondateur, le thérapeute en expression Michael Nemitz, dit de lui : « Die Einweicher est un groupe composé de personnes mentalement plus ou moins handicapées. Ensemble, elles font de la musique qui permet à chacun d'être sous les projecteurs. Toi et moi aussi. Question style, c'est l'éclectisme qui domine : les musiciens prennent ce qui leur plaît dans l'ethno, le rock, la pop ou le jazz. Les concerts sont le résultat d'ateliers d'une semaine entièrement consacrés à la musique. Parfois bancal, parfois fou, parfois décalé, parfois beau. Toujours vivant. »

www.sfum.ch

«Médiation culturelle, culture et handicap» à Genève durant l'année Rousseau 2012

Ce vaste projet est consacré à la médiation culturelle et aux questions d'accessibilité. L'année de commémoration « 2012 Rousseau pour tous » est le cadre de nombreuses mesures, dont la formation d'experts en accessibilité proposée à des personnes handicapées, qui peuvent ensuite devenir consultants pour des organisations de manifestations culturelles.

www.ville-ge.ch/culture

Médiation culturelle au Musée Vela



Rencontres, écoute et échanges : ces valeurs sont celles du Musée Vincenzo Vela, à Ligornetto, au Tessin. Depuis 2003, des échanges réguliers ont lieu avec des personnes en situation de handicap, afin de mieux connaître leurs besoins. Les responsables tiennent à ce que chaque visiteur puisse parcourir le musée de la manière la plus indépendante possible. Ils ont ainsi amélioré l'accès aux lieux et élaboré de la documentation pour les aveugles et les malvoyants. Soucieux d'encourager en particulier les rencontres entre les aveugles, les malvoyants et le reste de la population, le musée propose des activités qui s'adressent spécialement au toucher et à l'odorat. Une fois n'est pas coutume, les visiteurs sont invités à parcourir des sculptures de leurs mains ou à découvrir les diverses senteurs du jardin de la propriété. Le musée Vela a par ailleurs l'intention de produire un audio-guide pour les personnes aveugles ou malvoyantes et de rendre ses bâtiments et son jardin encore plus accessibles.

www.museo-vela.ch



« Singularités » : un magazine télévisé pour tous

Une fois par mois, la télévision genevoise Léman Bleu diffuse le magazine « Singularités », dans lequel des personnes handicapées présentent les reportages qu'ils ont réalisés. Ils ont ainsi une plateforme pour s'exprimer et peuvent y présenter les thèmes les plus divers de leur point de vue. Des professionnels des médias appuient l'équipe rédactionnelle. L'émission est produite par la fondation Clair Bois.

www.lemanbleu.ch

Médiation culturelle, culture et handicap : création d'un label dans la région franco-genevoise

Médiation culturelle, culture et handicap est un projet que la Ville de Genève mène en partenariat avec le Canton de Genève, et auquel participent également le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) et Pro Helvetia. Il vise à rendre les offres culturelles plus accessibles aux personnes ayant un handicap psychique, mental ou physique. Il se propose entre autres de créer un label pour distinguer les institutions culturelles remplissant certaines conditions : accessibilité physique des lieux et communication seraient notamment prises en compte.

www.ville-ge.ch/culture

Spectacle de danse « Pez y Pescado », et les frontières s'estompent



L'association BewegGrund produit des spectacles pour des danseuses et danseurs handicapés ou non. L'œuvre « Pez y Pescado » est née en 2007 d'une collaboration entre cette association et la Compañía Danza Mobile d'Espagne, sous la direction artistique d'Anna Röthlisberger. Après la première à Berne, « Pez y Pescado » a été présentée lors de plusieurs festivals, en Suisse et à l'étranger. Dans toute leur singularité, six personnages interpellent le public : qu'est-ce que la prétendue normalité ? En quoi nous distinguons-nous les uns des autres ? Qu'est-ce qui éveille notre nostalgie ? Qu'est-ce qui sépare vieux et jeune, femme et homme, toi et moi ? Dans la danse, bien des frontières s'estompent. « Pez y Pescado » n'est qu'un engagement de BewegGrund parmi beaucoup d'autres. Cette association défend l'égalité des droits et des chances, l'autodétermination et l'intégration. Elle demande à ce que la présence simultanée de personnes avec ou sans handicap au sein de projets culturels soit perçue comme normale.

[www.beweggrund.org /](http://www.beweggrund.org/)
[www.danzamobile.es /](http://www.danzamobile.es/)
www.rothlisberger.com







Aperçus : quatre interviews de personnalités du monde de la culture et de l'administration

Comment naissent les projets culturels lancés par ou avec des personnes handicapées ? La promotion concerne-t-elle le bon élément ? Comment améliorer la collaboration entre institutions culturelles et associations de handicapés ? Quatre personnalités de la culture (encouragement et transmission de la culture) et de l'art (création) répondent à ces questions.

Interview de Susanne Schneider

Susanne Schneider, responsable artistique du groupe BewegGrund, est pédagogue de la danse et chorégraphe. Elle s'est formée en danse communautaire au Laban Center de Londres avant de faire un master sur la danse intégrative à l'École de danse contemporaine de la même ville. Elle a conçu et réalisé divers spectacles et projets. En 1997, elle a été cofondatrice de la compagnie BewegGrund, dont elle est depuis la responsable artistique.



SELON VOUS, QUELLES CONDITIONS DOIT REMPLIR UN PROJET VISANT À FAVORISER LA PARTICIPATION DE PERSONNES HANDICAPÉES À LA VIE CULTURELLE POUR AVOIR UNE CHANCE D'ÊTRE SOUTENU FINANCIÈREMENT ?

Il faut avant tout avoir une vision artistique, une idée artistique précise. Cela vaut pour tout spectacle. À mon avis, qu'un projet soit réalisé

avec ou sans personnes handicapées ne joue aucun rôle. Un bon projet est un bon projet, un point c'est tout. Pour moi, il s'agit avant tout d'art, et non de handicap. Pour avoir du succès et être soutenu financièrement, il ne faut pas en premier lieu poursuivre un objectif social. C'est la vision artistique qui doit toujours l'emporter sur les autres aspects.

QUE FAUT-IL POUR QUE DE TELS PROJETS VOIENT LE JOUR ?

La vision artistique est primordiale, comme je l'ai dit. Cela signifie que les productions auxquelles participent des handicapés doivent répondre aux mêmes exigences que toute autre production artistique.

Dans le cas de BewegGrund, le point de départ est le mouvement, l'envie de vivre la danse sous toutes ses facettes. Nous abandonnons pour ce faire l'idéal du corps parfait, mince et athlétique, ce qui est en quelque sorte en contradiction avec la norme en vigueur dans la danse actuelle. Le travail artistique en devient plus varié, plus intéressant et finalement aussi plus important, car nous montrons à quel point les individus diffèrent les uns des autres, et contribuons à briser les stéréotypes.

Il faut évidemment aussi réunir certaines conditions pratiques, disposer par exemple d'une salle de répétition accessible aux handicapés,

ou par exemple d'une aide pour une danseuse en fauteuil roulant.

OÙ TROUVEZ-VOUS LE SOUTIEN NÉCESSAIRE, FINANCIER NOTAMMENT?

Lorsque l'on cherche des financements pour un projet artistique avec des personnes handicapées, il arrive souvent que l'on nous renvoie d'une institution à l'autre. La promotion de la culture est submergée de demandes et ses responsables sont soulagés lorsque nous frappons à d'autres portes, celles de fondations ou de fonds à objectifs sociaux. La Confédération, par le truchement du BFEH, soutient les projets culturels prévoyant la participation de porteurs de handicap, mais elle le fait exclusivement sous la forme d'un financement initial.

Chez BewegGrund, nous avons dès le début tenu à faire nos demandes de financement auprès des fonds culturels. Et à l'heure actuelle, les subventions que la Ville et le Canton nous octroient ne proviennent que de l'enveloppe budgétaire culturelle. Evi-

demment, nous sommes aussi très contents de bénéficier par ailleurs d'un certain soutien de la part de fondations en faveur des handicapés.

LA CONFÉRENCE DU BFEH QUI SE TIENDRA EN AUTOMNE 2012 RÉUNIRA LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ART ET DE LA CULTURE AINSI QUE LES ORGANISATIONS DE HANDICAPÉS. QU'EN ATTENDEZ-VOUS PERSONNELLEMENT, OU QUELS SERAIENT VOS SOUHAITS?

Il est pour moi essentiel de pouvoir débattre avec les représentants de ces domaines, et d'aborder par exemple la question du professionnalisme. Nos danseurs ne sont pas considérés comme des professionnels, notamment parce qu'il n'existe pas de formation reconnue pour eux. Ils apprennent souvent sur le tas. J'aimerais aider à trouver des solutions pour que l'on reconnaise réellement leurs prestations artistiques.

Un autre point important, à mon avis, est le travail en réseau. J'ai

toujours l'impression que les diverses entités qui réalisent des productions artistiques avec des personnes handicapées pourraient mieux collaborer. Il y a là un potentiel à exploiter afin de profiter du savoir-faire des autres.

Par ailleurs, les différents acteurs du domaine devraient mener certaines réflexions. Il faudrait notamment se poser la question de savoir à quel moment, et de quelle manière, un projet incluant des porteurs de handicap a une valeur artistique. Nous devons aussi nous demander comment réaliser des spectacles s'adressant à un plus large public, au-delà des milieux déjà acquis à notre cause.

Finalement, je souhaite aussi que l'on puisse entamer avec les organismes de financement un débat de fond sur les critères et les responsabilités, et que ces derniers collaborent davantage au moment d'évaluer les demandes et d'octroyer les fonds.

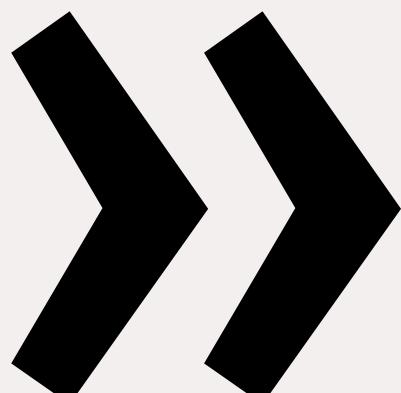
Interview de David Vitali

David Vitali est titulaire d'un doctorat en philologie. David Vitali a rejoint l'Office fédéral de la culture en 2005. Il a pris la tête de la section Culture et société en 2012. Dans cette fonction, il est notamment responsable de la promotion du plurilinguisme, de la culture populaire et de la formation culturelle.



COMMENT L'OFC PEUT-IL ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA VIE CULTURELLE ?

La Confédération mène une politique de promotion culturelle fondée sur l'encouragement de la diversité culturelle et l'accès de la population à la culture. Ces principes sont inscrits dans la loi





sur l'encouragement de la culture et figurent en première place dans les objectifs fixés pour la période de crédit 2012-2015 (Message culture).

Appliqués aux personnes handicapées, ces principes signifient que la Confédération doit soutenir tant la participation active de celles-ci à la vie culturelle (création culturelle) que leur participation passive (assistance à des activités culturelles). Elle le fait indirectement à travers ses musées et les institutions qu'elle soutient. Cette brochure présente plusieurs exemples d'actions efficaces menées par ces entités (accès adapté aux fauteuils roulants, visites guidées avec audioguides pour les malvoyants, visites guidées en langue des signes ou avec tablette tactile pour les sourds et les malentendants, etc.)

Étant donné que l'OFC ne soutient pas la création d'œuvres (excepté dans le cinéma), l'égalité n'est en soi pas un critère de soutien pour lui, mais représente évidemment un objectif permanent. Dans le cadre de la promotion de projets artistiques pour jeunes (formation musicale, promotion de la lecture), il est envisageable d'exiger et d'encourager le développement d'offres communes pour les enfants avec et sans handicap.

LES AIDES ACCORDÉES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP ET DE LA CULTURE LE SONT-ELLES À BON ESCIENT ?

La politique actuelle en matière de handicap ne se fonde plus avant tout sur la compensation des déficits individuels des personnes handicapées, mais sur la réalisation de leurs potentiels. Dans le domaine de la culture cependant, l'accent est encore souvent mis sur la participation passive : accessibilité des lieux, mobilité, communication, etc. Or, cette stratégie n'est pas assez ambitieuse, car il ne suffit pas de rendre les musées accessibles aux handicapés.

L'accès à la culture est un droit fondamental. Les porteurs de handicap ont tout autant le droit que le reste de la population de développer leur potentiel créatif, artistique et intellectuel. Ils ont le droit comme les autres à ce que leur identité culturelle et linguistique soit reconnue et soutenue. Il faut pour cela créer les conditions, les structures et les réseaux nécessaires.

Le fait de prendre en compte les personnes handicapées en tant que créateurs d'œuvres culturelles, décideurs au sein d'institutions et de réseaux et porteurs d'identités culturelles spécifiques constitue par conséquent un important axe d'action. Les sourds par exemple se considèrent comme une communauté linguistique ayant ses propres biens culturels, ses coutumes, son identité et sa langue. Une question intéressante se pose ici, qui a déjà été débattue en Suisse : celle de la reconnaissance de la langue des signes comme minorité linguistique.

À VOTRE AVIS, COMMENT PEUT-ON AMÉLIORER LES ÉCHANGES ET LA COLLABORATION ENTRE INSTITUTIONS ACTIVES DANS LA CULTURE ET ORGANISATIONS DE HANDICAPÉS ?

Contrairement à d'autres sujets comme le travail, la formation et la santé, la culture joue encore un rôle mineur dans le débat sur l'égalité et l'intégration des personnes handicapées, et cela bien que l'on connaisse l'effet intégrateur des projets culturels et socioculturels pour les individus et la société.

Le droit à la participation et à l'inclusion est garanti par la loi et par les décisions politiques, la nécessité de réaliser des activités artistiques est prouvée par les neurosciences. Cela étant, pourquoi une vie culturelle vivante et intégrative n'est-elle pas déjà une réalité ? On peut comparer cette situation à celle de l'intégration des personnes issues du contexte migratoire dans la vie culturelle : il est primordial d'informer et de sensibiliser les institutions culturelles et les services de promotion de la culture à la question. Il faudrait se concentrer sur des exemples qui ont fait leurs preuves et sur une analyse des carences et des besoins. La Confédération peut, dans ce domaine, jouer un rôle de pionnière et donner l'exemple. Le programme prioritaire du BFEH, qui vise à améliorer le travail en réseau et la communication entre les différents acteurs, met donc l'accent au bon endroit.

Interview de Andrew Holland

Andrew Holland est directeur adjoint et responsable de la promotion culturelle auprès de la Fondation pour la culture Pro Helvetia. Il a consacré sa thèse de doctorat en droit à l'encouragement de la culture en Suisse et aux États-Unis. Outre son activité professionnelle principale (il travaille depuis 2004 chez Pro Helvetia), il enseigne la politique de la culture et la négociation en Suisse et à l'étranger. Il est aussi conseiller pour des entreprises privées et des organisations culturelles.



SUR QUELS CRITÈRES VOUS FONDEZ-VOUS POUR ACCORDER DES AIDES FINANCIÈRES OU SOUTENIR DES PROJETS ?

En tant que fondation suisse pour la culture, Pro Helvetia se concentre sur des projets qui présentent un intérêt national et dont le rayonnement dépasse les frontières de nos régions linguistiques ou de notre pays. Tout projet qui remplit cette condition est ensuite jugé en fonction d'autres critères, et là, c'est la qualité artistique et technique qui prime.

PRO HELVETIA SOUTIENT-ELLE DES PROJETS QUI CONTRIBUENT À FAIRE DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA VIE CULTURELLE UNE RÉALITÉ ?

Pro Helvetia apporte son soutien à toutes sortes de projets réalisés par ou avec des personnes handicapées : elle octroie des bourses et aide à la diffusion des œuvres, que ce soit à travers des tournées, des concerts, des lectures ou des expositions en Suisse et à l'étranger.

Je citerai à titre d'exemple « disabled Theater », la dernière production de la troupe de théâtre zurichoise Hora, réalisée avec le chorégraphe français Jérôme Bel, qui fait actuellement une grande tournée en Europe, avec des étapes dans des manifestations renommées telles que le Festival d'Avignon, le Kunstenfestivaldesarts de Bruxelles ou encore la documenta de Cassel (D).

Nous participons également au financement et à la conception d'événements à thème comme les symposiums d'IntegrART « Ponts jetés entre handicap et arts vivants » et « all inclusive – kunst auf neu » (all inclusive – renouveler l'art).

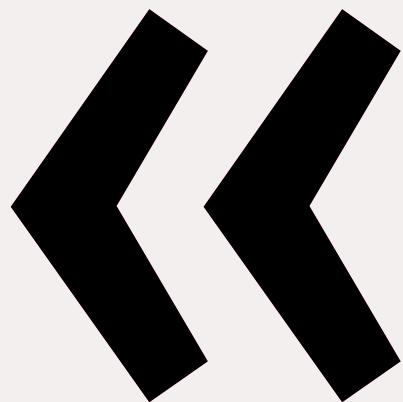
Les projets qui facilitent l'accès à la culture et éliminent des barrières nous tiennent aussi beaucoup à cœur. Nous avons ainsi soutenu des initiatives telles que « Le théâtre à perte de vue – audiodescription », au Théâtre Vidy-Lausanne, et « Médiation culturelle, culture et handicap », organisé par la Ville et le Canton de Genève ainsi que le Comité régional franco-genevois. La première rend les arts de la scène plus accessibles aux personnes malvoyantes grâce à des écouteurs, alors que la seconde est un vaste projet de médiation culturelle comprenant également de la recherche, des débats publics et des formations.

FAUDRAIT-IL CONSIDÉRER L'ÉGALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES COMME UN CRITÈRE DE SOUTIEN ?

Pro Helvetia examine tous les dossiers présentés en fonction des mêmes critères, artistiques notamment. Lorsqu'il s'agit par contre de fixer le montant de l'aide, nous tenons compte du fait que les projets réalisés par des personnes handicapées ou avec elles peuvent engendrer des coûts plus élevés.

Pratiquer l'égalité dans une perspective globale commence cependant bien avant l'examen des demandes de soutien. Il est ainsi important de supprimer les obstacles qui rendent la culture et la promotion culturelle difficiles d'accès. Cela va au-delà de la promotion de la culture au sens strict du terme, et nécessite l'engagement de toute une série d'acteurs. Il est donc d'autant plus réjouissant que le BFEH ait fait de la culture un de ses programmes prioritaires.





Interview avec Jeanne Pont

Jeanne Pont est attachée culturelle au Service de la promotion culturelle (SPC) du Département de la culture et du sport (DCS), Ville de Genève. Le Service de la promotion culturelle (SPC) assure la promotion d'événements et de lieux dédiés à la culture. Il réalise en outre des enquêtes visant à mieux connaître les publics et leurs pratiques culturelles. Enfin, il gère le crédit « accès à la culture » qui permet de proposer des mesures facilitant l'accès de tous les publics aux activités culturelles .



LA VILLE DE GENÈVE A DÉJÀ RÉALISÉ DIFFÉRENTS PROJETS QUI FACILITENT L'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À LA VIE CULTURELLE. QUELLES SONT À VOTRE AVIS LES PRINCIPALES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UN PROJET ?

Pour qu'elle soit réussie, la participation d'une personne en situation de handicap à la vie culturelle dépend de plusieurs facteurs. Il s'agit avant tout de co-constituer l'action culturelle sur des bases concrètes et négociées entre les milieux culturels et ceux du handicap. Les supports et modalités de communication doivent par ailleurs faire l'objet d'une attention particulière. Le projet d'accessibilité aux lieux et contenus culturels du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève est mis en œuvre par étapes successives. Ceci per-

met de modéliser les processus de développement de projets adaptés aux différentes situations de handicap. C'était aussi une manière de faire connaissance et d'apprendre à travailler ensemble, tout en se laissant le droit à l'erreur, car le principe de base de nos projets est, dans une première étape de mise en œuvre, qu'ils peuvent aboutir ou non, l'important étant de mieux cerner les processus de mise en œuvre d'un projet pour commencer à les modéliser.

DANS LE CADRE DE L'ANNÉE 2012 ROUSSEAU POUR TOUS, DE NOMBREUSES ACTIVITÉS TENANT COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP VONT SE DÉROULER À GENÈVE. POURQUOI LA VILLE S'ENGAGE-T-ELLE PAREILLEMENT EN FAVEUR DU TANDEM HANDICAP ET CULTURE?

Afin que la culture puisse remplir pleinement sa fonction intégrative en favorisant le dialogue et les échanges, le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève a défini un axe de politique culturelle intitulé : « Culture pour tous ». Diverses mesures

d'accessibilité adressées à des publics cible singuliers sont ainsi progressivement mises en place.

L'intégration doit être prise dans un sens large, puisqu'il s'agit de lever le frein financier à la pratique de la culture, d'accueillir des personnes d'origines socioculturelles multiples et de ne pas préférer celles qui sont en situation de handicap.

C'est pourquoi le Service de la promotion culturelle du DCS a inscrit dans ses missions des mesures concrètes de soutien en faveur des publics en situation de handicap, tant dans le domaine de la communication que de l'installation d'infrastructure adaptées, ou encore dans celui de la programmation d'activités de médiation culturelle dédiées.

L'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap (permanent ou temporaire) est un défi considérable. Pour le mener à bien, le Département de la culture et du sport procède par paliers avec des objectifs définis précisément. Le travail se fait en collaboration avec d'autres départements municipaux (construction, affaires sociales, écoles etc...) et les lieux concernés du handicap et de la culture à Genève. Depuis 2011, la coopération handicap et culture s'est concrètement étendue au niveau transfrontalier, via le Comité franco-valdo-genevois (crfg).

VOUS ÊTES-VOUS HEURTÉE À DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION? LESQUELLES ?

Le Département de la culture et du sport faisant œuvre de pionnier, à Genève, dans le domaine de

l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap, différents problèmes ont surgi au fur et à mesure du développement du projet, certains prévisibles, d'autres, pas ; ils en ont retardé sa réalisation, sans pour autant l'arrêter.

D'une part, les idées reçues et la méconnaissance des situations de vie des personnes handicapées sont des obstacles de taille quand il faut défendre un projet auprès des organismes culturels.

D'autre part, mobiliser un public qui porte un lourd héritage d'exclusion repose sur un patient travail de sensibilisation.

Le petit nombre d'usagers culturels handicapés fait par ailleurs douter les « décideurs » qui cherchent un rapport équilibré entre les ressources temps et argent consentis à l'accueil des publics.

En Suisse, une culture accessible à tous reste un important défi à relever. Le champ est donc libre pour la réflexion et la création d'un cadre normatif spécifique au domaine handicap et culture. Mais il ne peut être inventé en solo par une administration municipale !

L'ANNÉE ROUSSEAU RESTERA-T-ELLE UN SOMMET PONCTUEL OU POURREZ-VOUS POURSUIVRE AVEC LE MÊME ÉLAN CET EF-FORT EN FAVEUR DE L'ACTION HANDICAP ET CULTURE ?

La Ville de Genève a signé, le 24 septembre 2010, les Engagements d'Aalborg, référentiel européen de ville durable. Elle a rédigé un programme stratégique de développement avec treize objec-

tifs prioritaires qui vont être mis en œuvre d'une manière coordonnée durant les années 2011-2014, suivant une liste d'indicateurs précis.

La priorité 12 a s'intitule « Culture et handicaps ». Elle décline le principe validé par le Conseil administratif de la Ville de Genève qui énonce que : « La Ville de Genève encourage les projets culturels favorisant le lien social, la proximité et la participation ».

D'autre part, c'est par le biais de ses institutions pérennes (musées, bibliothèques, salle de spectacle), que le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève déploie progressivement son programme d'accessibilité pour tous, sans distinction d'origine, d'âge, de revenus.

A ceci s'ajoutent les liens chaque jour plus serrés avec la France voisine, qui possède une loi d'accessibilité contraignante, dont les effets ne peuvent qu'être bénéfiques pour Genève.





Perspective : le 29.11.2012

« Culture sans barrières ! »

Journée sur l'égalité des personnes handicapées dans la vie culturelle



En dépit des nombreux projets réalisés, des succès enregistrés et des améliorations obtenues, la participation exhaustive des personnes handicapées à la vie culturelle reste un vaste chantier. Pour cette raison, le BFEH souhaite réunir, à l'occasion d'une conférence, les organisations d'aide aux personnes handicapées et les principaux acteurs des milieux artistiques et culturels. La rencontre, axée sur l'échange et le réseautage, devra examiner les modalités et le but des programmes visant l'égalité, ainsi que le sens de la participation à la vie culturelle pour la collectivité.

Dans le débat sur l'égalité et l'intégration des personnes handicapées, la culture joue encore un rôle mineur, en dépit de l'engagement d'un grand nombre d'institutions privées et de l'influence qu'exercent sur l'intégration les projets (socio)culturels, tant pour l'individu que pour la société.

Le BFEH définit pour chaque période des axes prioritaires, dans le but de faire avancer la cause de l'égalité dans la société et d'allouer les ressources à sa disposition de la façon la plus efficace possible. De 2011 à 2013, la participation des personnes handicapées à la vie culturelle constitue le premier de ses axes prioritaires, culturel étant ici pris au sens étroit du terme (création, promotion et médiation culturelles).

En l'occurrence, le BFEH joue en premier lieu le rôle d'un « intermédiaire » qui assume des tâches d'information et de réseautage.

Le sujet sera approfondi et diffusé auprès d'un vaste public à partir de 2012. À cet effet, le BFEH ne cesse d'étoffer le contenu informatif de son site www.edi.admin.ch/ebgb. La publication du présent dossier thématique est une autre pierre angulaire de ce programme. Enfin, une conférence organisée à l'automne 2012 contribuera à instaurer dans la vie culturelle suisse une politique de l'égalité durable, bénéficiant d'un appui plus vaste. Elle sensibilisera également les milieux spécialisés et les médias à la question de l'égalité des personnes handicapées dans la culture.

INFORMATION, RÉSEAUTAGE ET EXPÉRIENCES PRATIQUES

La conférence qui se tiendra à l'automne 2012 poursuit trois buts principaux. En premier lieu, elle entend fournir des informations d'ordre général sur l'égalité dans la culture. Les responsables cantonaux et communaux, les institutions privées encourageant la culture et les milieux politiques auront ainsi l'occasion de s'exprimer sur le sujet et de présenter leur engagement dans le domaine de la participation à la vie culturelle.

En deuxième lieu, la conférence s'attachera à favoriser l'échange informel et la mise en relation des partenaires. Les institutions culturelles et les organisations

d'aide aux personnes handicapées pourront ainsi faire connaissance et se présenter réciproquement leurs programmes et prestations. Ce contact direct est une première étape vers des rapports plus étroits entre culture et aide aux personnes handicapées et vers la conclusion de fructueux partenariats.

En troisième et dernier lieu, la conférence aura pour but de montrer au public quels visages concrets peut prendre l'égalité dans la vie culturelle. Les institutions actives dans la promotion, la médiation et la création culturelles disposeront ainsi d'un espace où elles pourront présenter leurs activités, leurs visions et leurs projets pratiques. Le BFEH entend inviter par ce biais les parties prenantes à s'investir résolument en faveur d'une politique culturelle accessible à tous et en faveur de la réalisation de projets novateurs et durables dans le domaine de l'égalité.

BUTS DE L'OPÉRATION : UN RÉSEAU SOLIDE ET UNE COOPÉRATION A LONG TERME

La conférence constitue à la fois une manifestation de lancement et une manifestation de multiplicateurs qui regroupe les domaines de l'égalité des personnes handicapées et celui de la culture. Elle s'adresse ainsi en particulier aux délégués à la culture des cantons et des grandes villes, aux organisations nationales et régionales d'aide aux personnes handicapées, aux services de l'administration fédérale, aux fédérations nationales privées, aux syndicats nationaux de la culture et aux directeurs d'institutions culturelles d'importance nationale.

Le but de la manifestation est de créer un réseau solide entre la promotion culturelle et la politique de l'égalité et d'instaurer une coopération à long terme entre ces deux domaines. Le choix des partenaires de la conférence souligne l'engagement dans ce sens du BFEH : l'Office fédéral de la culture et le centre Égalité Handicap sont en effet les coorganisateurs de la conférence. Vous trouverez le programme de la conférence et d'autres informations sur le site www.edi.admin.ch/ebgb.

Programme de la conférence et informations supplémentaires : www.edi.admin.ch/ebgb > Notre offre > Manifestations

Merci !

Le BFEH remercie toutes les personnes et institutions de leur intérêt et de leur collaboration à la rédaction de ce dossier sur l'égalité des personnes handicapées dans la culture. La présente publication a bénéficié du soutien de partenaires de la promotion et de la médiation culturelles : l'Office fédéral de la culture, le Pour-cent culturel Migros, la Bibliothèque nationale suisse, le Musée national suisse, Pro Helvetia, l'Association des musées suisses. Nous les remercions chaleureusement de leur précieux engagement.



Contact

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET LIENS SUR LE THÈME

Bureau fédéral de l'égalité
pour les personnes handicapées
3003 Berne
Tél. +41 (0)31 322 82 36
Fax +41 (0)31 322 44 37
ebgb@gs-edi.admin.ch
www.edi.admin.ch/ebgb

IMRESSUM

Conception et rédaction :
Sarah Vanessa Losego, BFEH
Klarkom, Berne
Graphisme et mise en page :
phorbis Communications AG, Bâle
Impression:
Gremper AG, Bâle

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- P.10/11** Manifestation : wildwuchs '11.
Das Kulturfestival für Solche und Andere,
Bâle, www.wildwuchs.ch
Troupe : Baltazár Theater, Budapest (H)
Pièce : « Boys, Girls »
Direction artistique : Dóra Elek
www.baltazarszinhaz.hu
Photos : Dominik Labhardt, Basel,
www.dominiklabhardt.ch
- P. 24** Troupes : Cie BewegGrund &
Cie Danza Mobile, 2007
Pièce : « Pez y Pescado »,
Direction artistique : Anna Röthlisberger
Photos : Oliver Dähler
www.beweggrund.org/
- P. 25** Troupe : Theater HORA
Pièce : « Schiff der Träume », 18 mai 2011
Direction artistique : Michael Elber
Photos : Michael Bause
- P. 44/45** Manifestation : look&roll
Documentaire : « My pleasant daily life
in this paralysed body » (Japon 2008)
Régie : Hanae Uchida
Entretien avec Tsukada
Droits photographiques : procap
- P. 58/59** Troupe : Théâtre HORA
Pièce : « Herz der Finsternis »
Direction artistique : Beat Fäh
Photos : Michael Elber
www.hora.ch

Qu'entend-on par égalité dans la vie culturelle ? Qu'englobe cette notion et comment se concrétise-t-elle ? Réalisé par le BFEH, le dossier thématique consacré à l'égalité des personnes handicapées dans la vie culturelle apporte une première réponse à ces questions. Il s'adresse aux responsables de la promotion et de la médiation culturelles, aux organisateurs privés de manifestations culturelles, aux associations de handicapés et, de façon plus générale, à toute personne intéressée par la culture. Ce dossier, qui fait notamment le tour des projets culturels ayant fait la part belle à l'égalité, a pour vocation d'encourager d'autres initiatives propices à l'égalité dans le domaine de l'art et de la culture.

EN COLLABORATION AVEC



MIGROS prchelvetia

pour-cent culturel

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera

Bundesamt für Kultur BAK
Office fédéral de la culture OFC
Ufficio federale della cultura UFC

Schweizerische Nationalbibliothek NB
Bibliothèque nationale suisse BN
Biblioteca nazionale svizzera BN

**SCHWEIZERISCHES NATIONAL
MUSEUM. MUSÉE NATIONAL
SUISSE. MUSEO NAZIONALE
SVIZZERO. MUSEUM NAZIONAL
SVIZZER. Landesmuseum Zürich.**



Verband der Museen der Schweiz
Association des musées suisses
Associazione dei musei svizzeri